L'AVENIR DU TONKIN, Hanoï



<u>Coll. Olivier Galand</u> Hôtel de « l'Avenir du Tonkin », Hanoï. Coll. Dieulefils, Hanoï. Carte expédiée de Phu-Lang-Thuong, le 18 janvier 1911.

Fondé en 1884.

Exposition universelle de Paris (1889)

(Journal officiel de la République française, 6 décembre 1889, p. 6.077-6.080)

Annam et Tonkin.

M. Chesnay, directeur du journal l'Avenir du Tonkin, a eu l'idée de réunir la collection de tout ce qui avait été imprimé au Tonkin, aussi bien en langue annamite qu'en langue française. Signalons aussi la collection du *Bulletin du comité d'études* et les « croquis tonkinois illustrés », croquis dus à un écrivain de grand mérite.

1890-1893 : Charles Courret, rédacteur en chef.

Chesnay et Boisadam directeurs.

Deux procès de Presse AU TONKIN (L'Avenir du Tonkin, 9 décembre 1891, p. 2)

Nous lisons sous ce titre dans la Lanterne [du 25 octobre], l'article suivant :

La douane au service de la contrebande. Un fonctionnaire accusé de prévarication

Les journaux du Tonkin sont remplis des détails des procès en diffamation intenté à deux d'entre eux : l'*Avenir du Tonkin* et l'*Indépendance tonkinoise*, par M. Coqui, directeur des douanes de l'Annam et du Tonkin.

Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'entretenir nos lecteurs de la gestion fantaisiste, pour ne pas dire plus, de ce haut fonctionnaire, ancien agent de police, resté policier à la tête du service dont son ami, M. Brière, résident supérieur, lui avait fait confié la direction.

Les verdicts que vient de rendre la Cour d'Hanoï ont justifié toutes nos appréciations.

Les accusations

L'un des deux journaux cités devant elle, l'Avenir du Tonkin, avait insinué l'existence d'une association intervenue entre le sieur Coqui et la Société des Docks, ayant pour but de favoriser celle-ci au détriment du commerce.

L'Avenir du Tonkin a été acquitté. L'autre journal, l'Indépendance tonkinoise, avait affirmé qu'un négociant chinois, nommé Wang-taï, faisait la contrebande avec la complicité intéressée du directeur des douanes.

La contrebande considérable de Wang taï, a dit l'avocat du journal, n'est contestée par personne. Elle constitue pour le Protectorat une perte de 500.000 francs par an.

Tous la dénoncent ; la formule courante, en douane et dans le commerce, est : « Le directeur a donné l'ordre de ne pas vérifier Wang-taï. »

La chambre de commerce de Rouen dénonce nettement cette contrebande, et précise les objets qu'elle couvre. »

Seul, le directeur des douanes l'ignore. Il a, en outre, des faveurs pour Wang-taï, ainsi que l'atteste une circulaire adressée aux négociants chinois, et dans laquelle ce Chinois français leur propose ses produits « qu'il pourra toujours vendre à meilleur compte que ses concurrents, grâce aux faveurs que lui accorde le directeur des douanes. »

Une telle ignorance du directeur des douanes est inconcevable. »

Nous l'expliquons par sa complicité avec Wang-taï. »

M. Coqui et son associé chinois

On n'imagine rien de navrant comme le défilé de témoins auquel a donné lieu cette affaire. Leurs dépositions montrent le service des douanes au Tonkin transformé en forêt de Bondy où travaillent, de concert, le fonctionnaire français et son associé le négociant chinois.

Les agents qui ne savent pas comprendre à demi-mot et qui dressent procès-verbal des contraventions commises par Wang-Taï sont déplacés avec disgrâce. Ceux qui se prêtent à des vérifications complaisantes reçoivent de l'avancement et avec une solde de 350 fr. par mois achètent des terrains et font construire des maisons.

Quant à ce que reçoit le chef de service, on peut en juger par cette déclaration d'un des témoins, fonctionnaire de la douane, lui-même :

- « Pouvez-vous affirmer sous la foi du serment, lui demande le président, que votre conviction intime est que M. Coqui a reçu de Wang-Taï des cadeaux et de l'argent ?
 - Oui, monsieur le président, je le jure. »

La preuve matérielle n'a pu être apportée par l'Indépendance tonkinoise.

Mais la Cour d'assises a jugé cependant que le journal avait fait devant elle la preuve morale d'une manière assez éclatante pour ne le frapper que de la peine minima, une amende d'un franc, la plus faible que puisse infliger un tribunal de simple police.

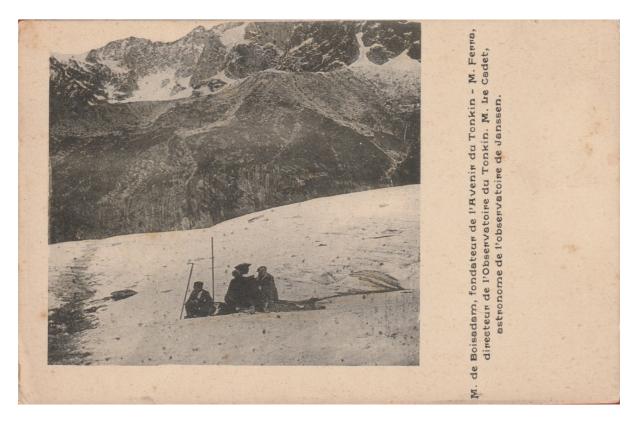
Le véritable condamné est le sieur Coqui et l'administration ne peut moins faire aujourd'hui que de l'envoyer à son tour s'asseoir sur le banc des accusés, répondre de la démoralisation du service dont il avait la charge et des prévarications qui y ont été commises.

L'autre coupable

À côté de lui, il y a un autre coupable, c'est le résident supérieur, M. Brière, qui n'a rien ignoré des plaintes du commerce écrasé par la concurrence que lui faisait le négociant chinois favorisé par Coqui ; c'est M. Brière qui, saisi par la chambre de commerce de Rouen d'une protestation en règle contre ce trafic scandaleux, n'a rien trouvé de mieux à faire que de confier l'enquête prescrite par le sous-secrétariat d'État, à qui ? À Coqui lui-même.

M. Brière qui, au mois de juin 1889, consulté sur l'opportunité de la nomination de M. Coqui comme directeur des douanes au Tonkin en remplacement d'un fonctionnaire dont certaines tentatives de corruption n'avaient pu entamer l'intégrité, et qui s'en était vu punir par son renvoi en Cochinchine, s'exprimait ainsi : « Vous savez à quelles critiques peut prêter M. Coqui au point de vue de la morale, de la probité ; mais j'estime qu'il apportera dans ses relations avec les négociants tout le liant nécessaire. » M. Brière, enfin, qui, le soir même du jour où la Cour d'assises venait de se prononcer sur les accusations dirigées contre M. Coqui, répondait à ce verdict en faisant asseoir l'ami de Wang-Taï à sa table.

Il a tenu à se solidariser jusqu'au bout avec son subordonné. Mais espérons que M. de Lanessan s'en souviendra quand viendra l'heure de donner une sanction administrative à ces lamentables débats.



Coll. Olivier Galand

M. de Boisadam, fondateur de l'*Avenir du Tonkin*; M. Ferra, directeur de l'Observatoire du Tonkin; M. Le Cadet, astronome de l'observatoire de Janssen. (Coll. Victor Fiévet, Hanoï)(vers 1893).

MERCI ! (*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1893, p. 1)

Depuis la fondation de l'Avenir du Tonkin, c'est-à-dire depuis1884, à part le fameux procès en diffamation intenté par M. Coqui, et dont nous étions sortis la tête haute, notre journal n'avait jamais eu la moindre difficulté soit avec l'administration locale, soit avec le Parquet.

Il est vrai de dire que nous avions possédé jusqu'alors comme résidents généraux ou gouverneurs, des généraux ou des hommes politiques dans le sens le plus large du mot, admettant toutes les opinions, sans rancune pour ceux qui, ne pensant pas comme eux, avaient avec courtoisie critiqué les actes de leur administration.

Avec M. Piquet, dont nous sommes arrivés à tous les points de vue à regretter le passage dans la colonie et auquel nous fîmes, comme l'on s'en souvient, de dures et nombreuses critiques, les rapports entre le journal et le gouvernement furent toujours d'une correction parfaite ; jamais amertume ou dépit ne perça chez ce gouverneur qui, pour n'être pas à la hauteur de la mission confiée, n'en restait pas moins un galant homme sans petitesses et sans rancunes.

À cette époque, comme aujourd'hui d'ailleurs, nous n'avions jamais dépassé contre qui ce soit la limite de la critique permise, ce dont ne pourrait assurément pas se vanter l'un de nos confrères, bien en cour actuellement, et dont on se rappelle les attaques virulentes et déplacées contre certains fonctionnaires.

Le résident supérieur, pris ainsi à partie aurait pu prier M. Assaud (à cette époque comme aujourd'hui procureur de la République à Hanoï) de sévir contre le journal et de

lui envoyer, par ministère d'huissier, ainsi qu'on vient de le faire pour nous à deux reprises différentes, une de ces piquantes rectifications dont il a le secret.

Mais il paraît que ce fonctionnaire avait de l'esprit, et le journaliste n'eut pas la joie, croyons-nous. de recevoir la prose du Parquet, mais la prose beaucoup moins brillante d'un commis quelconque du cabinet.

Hâtons-nous d'ajouter encore que nous avions toujours au gouvernement ce brave M. Piquet, c'est-à-dire un administrateur arrivé de grade en gradée à la haute situation de gouverneur, et non un homme politique, parvenu tout d'un coup à la vice-royauté de l'Indo-Chine, un radical, un ancien journaliste, et sinon l'un des promoteurs de la loi sur la liberté de la Presse, du moins l'un de ceux qui l'avaient le plus ardemment accueillie et votée.

M. de Lanessan doit se souvenir de cette époque de sa vie, où dans les rangs du radicalisme le plus échevelé, auprès de MM. Muret, Raoul Canivet, Clovis Hugues et tant d'autres, il faisait, comme nous le faisons aujourd'hui, de l'opposition aux hommes du pouvoir.

Ce temps est donc bien éloigné, où les opinions de ce politicien si farouche alors, se sont donc singulièrement modifiées, qu'il laisse introduire ici des pratiques que n'admettrait pas un régime autocratique, et contre lesquelles il n'aurait pas eu, à cette époque, assez de virulences et de malédictions ?

Voilà donc la Presse qui n'a pas heur de penser comme M. le gouverneur général, mise à l'index, persécutée à coups d'épingles, en attendant qu'une imprudence, aussi légère qu'elle soit, lui permette de se découvrir et de montrer le bout de chair où l'on enfoncera le couteau.

Depuis dix années, l'Avenir du Tonkin a suivi une ligne trop sage pour que, malgré les mauvais traitements dont nous sommes l'objet, nous nous laissions aller à quelque mouvement de colère attendu, guetté par ceux que nous combattons.

Le succès obtenu par la mort du *Tonkin* ¹ a grisé ceux qui avaient comploté cette fin navrante, et c'est en vain, aujourd'hui que nous sommes seuls à dire sans crainte ce qui se fait ou ce qui se passe, que l'on s'imagine nous décourager ou nous intimider par le spectre du Tribunal ou les calomnies répandues sur nous dans le public.

Mieux que personne, cependant, M. le gouverneur général, ancien journaliste, devrait savoir qu'en matière de presse, la persécution n'a jamais servi qu'au succès de ceux qui en étaient en butte, et, pour ne parler que de choses qui se sont passées au Tonkin, M. de Lanessan a-t-il oublié que ce furent ses premières maladresses qui réussirent à lancer le *Tonkin*, dont les jours étaient alors comptés ?

Nous avons déjà soumis aux divers Syndicats de la Presse, l'attitude prise à notre égard, et nous espérons qu'à l'heure qu'il est, l'on s'occupe de nous au point de vue des communications officielles, réservées exclusivement aux journaux gouvernementaux.

Nous irons plus loin, s'il le faut, porter nos plaintes, et la France n'est pas si éloignée que l'un de nous ne puisse s'y rendre et être entendu.

Quant aux rectifications par voie d'huissier, nous dirons aux fonctionnaires qui nous ont envoyé les deux premières, et à ceux qui seraient tentés de nous en envoyer de nouvelles, qu'ils perdent leur temps.

En étalant ce formidable appareil pour des questions aussi anodines que celles pour lesquelles le Parquet a exigé des rectifications, on va tout à l'opposé du but, et l'on montre clairement en France que tout ce que nous reprochons au Gouverneur, tous lefaits sérieux imprimés dans notre journal sont rigoureusement exacts.

Qu'importe en France que M. Leménager ait ou non excité ses chiens contre des indigènes qui le menaçaient de lui administrer la cadouille ?

¹ Le Tonkin: journal créé à Haïphong par MM. Quéroult et Geörg.

Qu'importe en France que M. Lion ², ingénieur-conseil, ait ou non « bêché » le contrat Soupe et soit venu dire son mot au Tribunal, avant ou après l'avocat du Protectorat ?

Pas grand chose, n'est-ce pas ? Ce qui intéresse la métropole, ce ne sont point ces potins, mais tout ce que l'on cache et ce que nous essayons de dévoiler malgré la haine décharnée.

Nous laissons aux personnes qui ont assisté à l'affaire du Grand Bouddha et aux plaidoiries de l'affaire Poumeyrol, le soin de raconter exactement ce qui s'est passé : nous ne pouvons rien ajouter aux déclarations des personnes assermentées que l'on a soin de nous jeter entre les jambes, attendant peut-être que nous tombions dans quelque piège tendu ?

Nous sommes sur nos gardes, messieurs, et vous n'aboutirez qu'à nous faire plus forts, à nous faire mieux entendre.

Vous n'empêcherez pas les gens de parler et de dire, comme l'un d'eux nous disait à propos de la dernière rectification exigée par M. le résident supérieur au nom de son ami Lion :

— Avant de vous adresser l'huissier pour rectifier des choses sans importance, M. Chavassieux aurait bien mieux fait d'envoyer l'huissier à M. de Morès qui en a écrit bien d'autres, lui, et auquel l'on s'est gardé de toucher.

L'administration est tombée sur le Tonkin : c'est notre tour, à cette heure : tout le monde le voit, tout le monde le sait.

Nous n'êtes que des maladroits en faisant ce que vous faites : vous jouez notre jeu. Merci !...

Ch. C. [Charles Couret]

ENQUÊTE DU TONKIN (Le Petit Parisien, 28 janvier 1896)

- [...] Au moment où M. de Saint-Mathurin [fermier de l'opium] était en désaccord avec l'administration, il acheta un journal, l'*Avenir du Tonkin*, et alors, dit M. Marcel Habert :
- « Il organise une campagne de presse et, non content de se soustraire à ses obligations, menace de demander des dommages-intérêts.

En présence de ces agissements, le gouverneur général alors en fonctions, M. de Lanessan, entre dans la voie des concessions. Par lettre du 7 septembre 1891, il accorde à la Société une remise de 40.000 francs et lui concède pour huit ans le monopole, partir du 1^{er} janvier 1892, de la ferme de l'opium en Annam. Finalement, le 14 mai 1893, il signe la convention de rachat du monopole au Tonkin. [...] »

DÉPART (*L'Avenir du Tonkin*, 13 mars 1897)

Jeudi soir, M. Th. Chesnay, directeur de l'Avenir du Tonkin, a quitté Hanoï pour aller s'embarquer sur le courrier et se rendre en France. Il compte être de retour parmi nous au mois de novembre prochain.

² André *Louis* Lion (Paris, 1858-Paris, 1939) : polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, officier de la Légion d'honneur du 14 août 1900.

M. Th. Chesnay compte quatorze années de séjour au Tonkin, il n'est rentré, pour quelques mois, qu'en 1889 et tout son temps s'est passé à la section tonkinoise de l'Exposition dont il a été l'un des principaux organisateurs en qualité de délégué.

Cette fois, les loisirs que lui laisseront les affaires qu'il compte traiter en France seront en partie employés à tâcher de faire connaître le plus fossile: notre belle colonie.

De nombreux amis sont venus lui serrer la main à l'appontement des Fluviales et lui souhaiter un bon voyage et un prompt retour. Nous les remercions en son nom ainsi que toutes les personnes qui lui ont transmis leurs vœux par correspondance.

RACHAT PAR FRANÇOIS-HENRI SCHNEIDER

EN INDOCHINE (*La Dépêche coloniale*, 23 novembre 1898)

(De notre correspondant particulier)

19 octobre 1898.

L'Avenir du Tonkin devient quotidien : cette transformation s'imposait par la marche en avant de la colonie. Il annonce également la création d'une édition spéciale hebdomadaire pour la France.

SYNDICAT DES PLANTEURS (*L'Avenir du Tonkin*, 11 janvier 1899)

À M. F.-H. Schneider, directeur de l'Avenir du Tonkin.

1er mai 1899 : A. Bouchinet, gérant.

Seizième année — Numéro 1381	Le N° :O cents	Lundi 16 et Mardi 17 Octobre 1899.
L'AV	ENR DUT	ONKIN
A bonnemente	DIRECTION, RÉDACTION & ADMINISTRATION :	HAN01 Insertions
EN ASIE Un an 208 - Un an 55 fr - 2 Six meis. 11 - Six meis. 30 0 0		TILIGRAPHIQUE INDO-CRINE FRANCE ET STRANGER 4' Page la ligne 1 fr - 4' Page la ligne 1 fr 50 S Page la ligne 1 25 3' Page la ligne 2 50

16-17 octobre 1899 : première mention dans le titre de F.-H. Schneider comme directeur mais il l'était déjà depuis 1897 Rédacteur en chef : A. Bouchinet

Rédacteur militaire : Follet Correspondant à Paris : Georges Marx

NOUVEAU COLLABORATEUR (L'Avenir du Tonkin, 1er décembre 1899)

Nos lecteurs ont pu voir déjà que l'Avenir du Tonkin ne recule devant aucun sacrifice pour apporter au journal le plus d'intérêt possible, et l'accueil fait à notre feuille quotidienne ne peut que nous encourager dans cette voie.

C'est dans cet ordre d'idées que nous nous sommes assuré la collaboration de M. C. Morice ³, dont l'éloge, comme publiciste, n'est plus à faire.

Il est trop connu ici pour que nous nous attardions à le présenter. La connaissance approfondie de tout ce qui touche aux intérêts des colons le désignait pour faire partie de la rédaction de notre journal.

La presse tonkinoise (Robert Dubois, Le Tonkin en 1900, Paris, Société française d'éditions d'art)

[315] L'Avenir du Tonkin, journal quotidien fondé par MM. Chesnay et de Boisadam. Directeur-propriétaire : F. H. Schneider, Hanoï, rue Paul-Bert.

Léon Garand, explorateur de Madagascar (1891), secrétaire de rédaction du Voleur illustré : administrateur-gérant (11 janvier-25 février 1900), puis correspondant parisien (27 juin 1900-30 mars 1901) de l'Avenir du Tonkin.

CHRONIQUE LOCALE (L'Avenir du Tonkin, 25 juin 1900)

Nous apprenons le décès de M. Georges Marx 4 qui a été longtemps le correspondant parisien de l'Avenir du Tonkin.

C'était un homme laborieux et dévoué, vieux Cochinchinois ayant gardé pour la colonie une affection toute spéciale.

Il vient de s'éteindre à l'âge de 56 ans, le 19 mai dernier, dans son domicile 113, rue du Faubourg-Poissonnière.

Nous présentons à sa veuve, à ses enfants et à toute sa famille, l'expression de nos plus sincères condoléances, et nous adressons à ce vieil ami et à cet excellente collaborateur, si dévoué à la cause du pays, un suprême adieu.

> Hanoï Journaux

(Annuaire général de l'Indochine française, 1901, II-873)

Constant Morice : planteur à Sontay.
 Georges Édouard Marx (Amiens, 1846-Paris IXe, le 19 mai 1900) : fils d'Isaac Marx et de Nathalie Barraine. Marié à Juliette Aron. Auteur de la Cochinchine humoristique (1894), chroniqueur au Pêle-mêle, correspondant parisien de l'Avenir du Tonkin (nov. 1897-mai 1900).

« L'Avenir du Tonkin ». F.-H. Schneider, directeur. — E. Giret, rédacteur en chef. — P. Jamais, secrétaire de rédaction, — Ruaut, rédacteur. — Follet, administrateur et rédacteur militaire.

LES OBSÈQUES DE M. BOUCHINET (L'Avenir du Tonkin, 5 janvier 1901)

Les obsèques de M. Bouchinet ⁵, rédacteur en chef de l'*Avenir du Tonkin*, ont eu lieu hier à 5 heures de l'après-midi, à l'hôpital de Lanessan, à Hanoï.

Avant l'heure fixée pour les funérailles, une foule compacte et recueillie se pressait devant le dépositaire, transformé en chapelle ardente, où avait été placé le corps de notre regretté camarade. De nombreuses couronnes et des fleurs recouvraient le cercueil qu'entouraient des torchères allumées.

Tous les services civils et militaires de notre ville et une grande partie de la colonie européenne avaient tenu à rendre ce dernier et pieux devoir à l'homme de bien qui, pendant les trop courtes années vécues ici, s'était attiré toutes les sympathies.

À cinq heures précises, M. l'aumônier de l'hôpital, disait les premières prières et procédait à la levée du corps. Le cercueil transporté dans la chapelle de l'hôpital, l'office des morts a commencé. Les nombreux amis de M. Bouchinet auraient désiré, pour leur défunt, un service plus solennel mais vu l'heure tardive, ce pieux désir était difficilement réalisable.

La cérémonie terminée à la chapelle, le cercueil était placé sur le char de première classe qui devait conduire les restes de notre ami au champ du repos.

Nous avons remarqué parmi les couronnes, celles offertes par M. F.-H. Schneider, par le syndicat de la presse indochinoise, par l'*Avenir du Tonkin*, par le personnel de la maison F. H. Schneider, par la maison F. H. Schneider.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Gallois, directeur du journal *L'Indo-Chinois*, Follet, rédacteur militaire de l'*Avenir du Tonkin*, délégués du syndicat de la presse ; E. Schneider, vice-président de la chambre de commerce ; Bochinger, représentant la maison F. H. Schneider.

Le deuil était conduit par MM. Monne représentant M. F. H. Schneider, absent, Houdebine, directeur des ateliers de la maison F.-H. Schneider, et Giret, rédacteur en chef de la *Revue Indo-Chinoise*, amis personnels du défunt.

Parmi les notabilités et la foule sympathique, qui ont bien voulu donner à notre bon collègue ami, à l'*Avenir du Tonkin* et à la maison F. H. Schneider, une preuve de bienveillante estime, nous avons remarqué : MM. Thureau. chef de cabinet, représentant M. le résident supérieur ; Baille, résident-maire ; Bonnemain, chef de bureau à la résidence supérieure ; Burdeau, Tissot, administrateurs des Services civils ; Montgazon, chef de bataillon, représentant le 9e de Marine ; Grinaud et le Meillour, capitaines, de l'état-major des Troupes de l'Indo-Chine ; Landouzy, commissaire du Gouvernement près le 1er Conseil de Guerre maritime ; Guis, directeur du Contrôle financier ; Escande et Brien, inspecteurs dus Postes et Télégraphes ; Vildieu, chef du service des bâtiments civils ; Père Charles, représentant Mgr Marcou et la Mission ; Poeymirau, administrateur des services civils, secrétaire général de l'Exposition de Hanoï, Bezançon, lieutenant commandant le détachement du Génie ; un officier représentant l'escadron de gendarmerie, un représentant du service de santé ; plusieurs religieuses de l'hôpital de Hanoï ; Ponsignon, receveur de l'enregistrement. Schaal, greffier-

⁵ Georges Arthur Bouchinet (Saverdines, canton de Nivilliers, Oise, 19 juin 1860-Hanoï, 2 janvier 1901) : fils de Prosper Bouchinet et d'Arthémise Tallon. Veuf.

notaire ; Leclerc, du barreau de Hanoï ; un représentant la Direction des Douanes et Régies ; Lacaze, 1^{er} adjoint de la ville de Hanoï.

M. Morice, colon, ancien rédacteur en chef de l'*Indo-Chine française*, des délégués de tous les autres corps de troupes et services, la plupart des membres de la colonie européenne de Hanoï et des environs.

M. le gouverneur général et M. le général en chef, absents, n'avaient pu se faire représenter aux obsèques.

Çà été pour nous, les amis intimes de ce bon Bouchinet, une grande consolation dans notre douleur, de voir, derrière le char funèbre de notre cher disparu, ce long cortège où tous les rangs de notre colonie européenne se confondaient dans une commune douleur, dans un commun désir de rendre à celui qui, si prématurément, nous a quittés, ce magnifique et éloquent témoignage de vive sympathie, de loyale estime. Ç'à été aussi pour nous un puissant réconfort et aussi une nouvelle dette contractée envers notre autre France d'adoption. Nous chercherons à payer, dans la mesure de nos moyens, cette dette sacrée reconnue sur la tombe de notre absent, par nos efforts à continuer son œuvre, à continuer son idée qui était celle de notre Direction et que, dans la franchise et l'honnêteté de son beau caractère, il n'eut pas de peine à accepter et à suivre ; à rester toujours les loyaux ouvriers de la pensée. Nous nous inspirerons des sentiments qui faisaient la parure de cette belle âme.

Comme lui, et suivant l'idée directrice qui le conduisait, nous considérerons toujours le journalisme comme un sacerdoce qui impose à ceux qui en sont les pionniers, plus de charges que d'honneurs. Comme lui, nous ferons taire toutes les petites rancunes et toutes les mesquines questions personnelles pour rester les hommes du devoir et du devoir strict, dans toute l'acception du mot

Après les prières du clergé sur la tombe de M. Bouchinet. quelques paroles ont été prononcées.

En l'absence de M. F. H. Schneider, président du Syndicat de la presse indo chinoise, M. Piglowski, vice-président, a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs,

Nous venons à peine d'unir, par un lien que nous souhaitions durable, ceux qui, en ce pays, dédaigneux de leurs propres intérêts, s'attachent par dessus tout à détendre l'interêt de tous, nous venons à peine de constituer la chaîne de solidarité qui devait nous guider dans l'accomplissement de la même œuvre, et voici déjà que le premier anneau est descellé.

Les journalistes se réunissaient il y a quelques semaines à peine. Ils ébauchaient une association confraternelle, élaboraient un vaste programme devant amener les plus larges résultats pour la richesse, la grandeur et la prospérité de notre chère nouvelle patrie.

Au début de cette tâche, difficile, l'un de ceux qui s'y consacra le plus entièrement fut Bouchinet, l'ami, le confrère que nous regrettons aujourd'hui et qui, à peine avait-il mis la main à l'œuvre, était obligé de se retirer, terrassé par la maladie et emporté peu de temps après par la mort, malgré tous les soins dévoués qui lui furent prodigués.

Je ne vous dirai point sa vie d'héroïque fils de la France. Par delà la mort, je craindrais trop de froisser sa chrétienne humilité ou sa modestie de soldat. Vous savez tous comment cette intelligence d'élite, sachant faire abstraction de sa valeur personnelle, avait compris qu'elle rendrait plus de services en se perdant dans le rang des lutteurs indépendants et loyaux, en devenant une unité d'un faisceau de forces, plutôt qu'en essayant d'émerger de la foule et d'agir seule.

C'est pour cela qu'il avait essayé de perdre même sa personnalité, pourtant si tranchante sur la masse des médiocrités, dans les rangs de cette armée qu'il aimait et où il pensait devoir servir la France plus utilement que dans un poste de première ligne.

C'est sa modestie, que nous avons tous apprécié qui lui avait décoté une si loyale, si généreuse conduite.

Et maintenant, Messieurs, au moment de jeter la première pelletée de terre sur le tertre que, peut-être, il a voulu sans nom, mais que, à coup sûr, il a rêvé modeste, vite ignoré sinon oublie des humains que, sous une forme spéciale de scepticisme douloureux, il aurait voulu voir revenus à l'observation des principes absolus de morale, appris dans son enfance et que lui, du moins, il n'avait jamais oubliés, je vous invite, vous qui fûtes ses collaborateurs, nous qui restons ses amis, au delà des heures où le remous humain se ferme sur la marée montante de la jeune humanité, je vous invite à jeter un long et dernier regard ému sur cette fosse, à y revenir quelque jour, voir pousser l'herbe des frondaisons nouvelles et à cultiver pour lui, dans un coin reculé de votre cœur, la douce et toute petite fleur du souvenir.

Bouchinet, au nom de tes confrères de la presse française de la plus grande France, à toi qui fus un camarade loyal, honnête, sincère, un penseur, un soldat vaillant, reçois notre dernier adieu, en même temps qu'un consolant et chrétien au revoir! »

Puis, M. Gallois, directeur de l'*Indo-Chinois* et ancien collaborateur de M. Bouchinet à l'*Avenir du Tonkin*, au nom des journalistes du Tonkin, a retracé dans l'émouvante allocution qui suit la carrière de journaliste, si courte mais si bien remplie de son regretté confrère.

Messieurs,

Pourquoi faut-il qu'au seuil de cette nouvelle année, un deuil cruel vienne frapper la Presse tonkinoise dans la personne d'un de ses membres les plus dignes et les plus justement estimés? Messieurs, la mort, impitoyable faucheuse, a des secrets terrifiants.

Je voudrais trouver des mots appropriés à ce que j'éprouve, pour vous dire la profonde douleur qui m'étreint au bord de cette tombe. Il y a quelques semaines, le regretté camarade que nous pleurons aujourd'hui hui était encore en bonne santé. Son âge pouvait lui permettre une longue carrière, les qualités de son esprit et de son cœur, la droiture et la franchise de son caractère lui assuraient une place marquée dans la presse tonkinoise qu'il aimait tant. Durant quelques mois de collaboration commune à la même œuvre, il m a été donné d'apprécier les qualités de journaliste que possédait Bouchinet. Sous des apparences de scepticisme aimable, il cachait une intelligence droite et sincère, un grand sens pratique, fortifié par un long séjour dans la colonie. C'était un convaincu et un enthousiaste, il aimait la vérité et la disait, malgré des blessures qu'elle pouvait causer. Je connaissais le fond de sa pensée sur le rôle du journal : Bouchinet, Messieurs, honore grandement la presse tonkinoise et coloniale, non seulement par la chaude idée qu'il avait de sa mission, mais encore et surtout parce qu'il ne recherchait pour toute récompense que la satisfaction du devoir accompli.

Il apportait à la défense de ses idées cette chaleur communicative et ardente qui fait naître la conviction. Son style était simple, net et courageux, il avait cette saveur particulière qui accuse fortement l'originalité d'une intelligence primesautière. Il devait ces qualités à son passe universitaire et à son expérience de la vie.

Bouchinet, Messieurs, a payé deux fois sa dette à la Patrie, et comme instituteur, et comme soldat. L'Université, à laquelle il avait appartenu pendant près de dix ans, l'armée qui l'avait attiré et retenu ensuite, avaient fait de lui un penseur et un soldat, un peu brusque parfois, jamais discourtois, toujours franc.

Une voix mieux qualifiée vous dira ce que fut l'ami et l'homme privé. Je suis certain d'être votre interprète en affirmant que Bouchinet laissera le souvenir d'un travailleur de la pensée consciencieux et honnête.

Reposez en paix, cher confrère. Tous ceux qui vous ont connu vous estiment et garderont votre mémoire.

Enfin, M. E. Giret, rédacteur un chef de la *Revue Indo-Chinoise*, a adressé à l'ami fidèle, au nom de M. F.-H. Schneider, au nom du personnel de la maison F.-H. Schneider et au nom des nombreux amis du défunt, ce dernier adieu :

Messieurs,

Avant de nous séparer de celui qui fut notre ami, permettez-moi au nom de M. F. H. Schneider, notre directeur absent, au nom de ses nombreux amis, c'est-à-dire de tous ceux qui l'ont connu, de dire ici un dernier adieu à sa dépouille mortelle-

La mort vient de nous prendre Bouchinet, l'arrachant ainsi sans pitié, non à ses espérances, qu'il avait ensevelies depuis longtemps dans un autre cercueil, mais à notre affection à tous.

Pour un grand nombre, rien ne faisait prévoir ce luta dénouement ; mai" pour nous, ses intimes, qui vivions de sa vie, nous suivions depuis longtemps, hélas I les ravages du terrible mal qui i'a emporté.

Il y a quelques jours à peine, il était au milieu de nous, gai et souriant, comme il était toujours avec camarades, il ne voulait pas croire à la maladie qui le minait déjà ; ou bien, avec cette coquetterie sublime des âmes d'élite, voulut-il nous tromper tous pour nous rassurer, et rester aussi, bon ouvrier, à sa tâche jusqu'à la dernière heure.

Rassurons-nous, Messieurs, la mort ne l'a pas surpris ; car pour les âmes comme celle qui vient de quitter la fragile enveloppe à laquelle nous rendons les derniers devoirs, la vie n'est que l'apprentissage de la mort et il dut toujours bien vivre, ce cher disparu qui fut toujours prêt à bien mourir.

Bouchinet l'avait fait cet apprentissage. Né au milieu de ces populations du Nord, d'apparence si froides et si ardentes de cœur, il puisa de bonne heure dans cette saine atmosphère de la famille, avec le lait maternel, ces principes de droiture et de boute qui étaient la caractéristique de cette belle âme.

À peine à l'âge où d'autres demandent à la vie, les faciles et mortelles jouissances, il rencontrait sur son chemin celle qui ne devait jeter qu'un rayon sur sa pauvre existence, mais un rayon qui devait illuminer toute sa vie.

Pardon, ami, d'évoquer sur le bord de ta tombe, ces souvenirs dont tu me confias le secret dans l'intimité des trop courtes années vécues ensemble ; mais je dois à l'immanente vérité de dire à tous ceux qui m'entourent ici quelle fut la beauté de ton âme.

Oui, à peine t'ouvrais-tu a la vie, que tu étais frappé dans tes plus chères affections ; mais il t'avait mufti d'approcher de les lèvres la coupe des divines tendresses pour ne plus jamais, pendant les seize années qui te restaient à vivre en perdre l'inoubliable souvenir.

Combien, parmi ceux qui t'entonnaient savaient que tu revivais un passé si doux qui était mort, douce créature sitôt irrémédiablement meurtrie ? Combien devinaient sous cette enveloppe que tu ne faisais pas assez rude pour cacher les délicatesses d'un cœur marqué de la divine empreinte, ce qu'il y avait en toi de beauté et de justice.

C'est de ces pieux souvenirs dont tu vivais ; c'est de ces pèlerinages mystérieux où, par la pensée, tu allais si souvent avec la discrète pudeur des douleurs sincères, que tu rapportais sans doute, ce calme et cette bonté dont tu fis à ceux qui avaient le plaisir de ton commerce, une si douce et si bienfaisante atmosphère.

Et quand, Messieurs, il eut fermé à 23 ans, le livre de sa vie, Bouchinet ne fit plus de son existence qu'une part. Cette part, il la consacra au souvenir. Aussi ne nous étonnons pas si cette existence fût des lors accidentée.

Après avoir quitté l'enseignement où il avait déjà conquis une situation que d'autres envient à liage où il est mort, il entre dans l'armée.

Dans ce milieu spécial auquel ses goûts ne l'avaient pas préparé que son âge ne faisait déjà plus siens, il * quelques heurts ; mais toua) purs sa loyauté native et sa profonde honnêteté ne lui laissèrent là que des amis.

Et quand, plus tard, il parlera de ces années passées au régiment, il n'aura jamais un mot d'aigreur pour ceux qui ne l'auront pas compris ; mais, en revanche, il s'attardera dans le ressouvenir de ceux qui avaient deviné et « su utiliser ce merveilleux instrument.

Je n'ai fait qu'esquisser dans ces quelques mois l'homme public que vous connaissiez à peine depuis quelques années et dont il vient d'être déjà parlé. Le style, c'est l'homme, a dit mi observateur. Cette définition était éminemment vraie pour Bouchinet.

Il apparaissait dans ses articles quotidiens de l'Avenir, marqués au coin d'une captivante sincérité, tel qu'il était, franc, honnête et bon. On pouvait discuter son opinion ; sa conviction restait inattaquable. Dans notre presse coloniale, c'était une personnalité et une personnalité originale, d'une originalité difficilement lmitable, alors surtout qu'elle se masquait sous une bonhomie modeste qui promettait peu et donnait beaucoup. Judicieux et subtil observateur, il a buriné quelques silhouettes qu'on aimera à revoir encore longtemps et qu'il semblait esquisser tout simplement dans une causerie illuminée d'un bon Sourire.

Voilà, Messieurs, celui que nous avons perdu, celui que la mort vient de nous ravir traîtreusement, à un des rares moments où aucun de ses amis, n'était là-bas à son chevet.

Notre douleur s'accroît de cette solitude des derniers moments de notre cher absent.

C'est qu'à cette heure solennelle, à ce moment des suprêmes expansions, alors qu'on voit planer la mort sur un des siens, qu'on sent que dans sa main une main chérie se refroidit et se glace, on aime à se grouper autour de celui qui va partir ; on aime à calmer les sinistres pressentiments qui s'emparent alors du pauvre agonisant ; on aime à cacher sou* un sourire, pour le rassurer, l'angoisse poignante que cause co lugubre spectacle de la vie luttant contre la mort.

Consolons-nous, Messieurs, les soins dévoués dont a été entouré notre cher malade jusqu'à son dernier souffle ont suppléé à la dernière heure, à cette surprise qu'a causée la mort à notre piété d'amis.

Et maintenant repose en paix, mon cher Bouchinet ; après les séparations qui ont endeuillé ma vie. je ne croyais plus à ces souffrances, et voilà que tu es venu sur mon chemin, raviver à ton tour d'anciennes plaies.

Oh, repose en paix, toi aussi, de cette paix que tu mérites si me, car elle a été promise aux hommes de bonne volonté.

An nom de de notre Directeur qui mieux que moi eut rempli ce pieux devoir, au nom de tous tes « mis qui se pressent ici au bord de cette tombe, au nom des absents, ami, adieu, ou plutôt, au revoir !

À 6 heures 1/2 la cérémonie funèbre était terminée.

MM. Monne et Giret recevaient à la sortie du cimetière les compliments du condoléance de toutes les personnes qui avaient tenu à accompagner a sa dernière demeure notre regretté confrère et ami.

Nous ne pouvons clore ces lignes, sans adresser tous nos remerciements au service de santé de l'hôpital de Hanoï pour les soins dévoués dont ils n a cessé jusqu'à ses derniers moments, d'entourer notre cher malade. C'est avec le même sentiment de gratitude, que nous prions M. le résident supérieur, M. le résident maire qui a bien voulu accompagner jusqu'au cimetière la dépouille mortelle de M. Bouchinet, l'état major des troupes de l'Indo-Chine, MM. les officiers du 9e de Marine et des divers corps de la garnison, tous les chefs et représentants des services civils et militaires, MM. les colons, qui ont donné à notre cher collègue et ami défunt, à l'*Avenir du Tonkin* et à la maison F.-H. Schneider, ce témoignage de sympathie, de vouloir bien recevoir l'expression de notre profonde reconnaissance.

Edgi.				

NOUVEAU COLLABORATEUR : ALBERT DE POUVOURVILLE (MAT-GIOI)

LETTRES DE MAT-GIOI (L'Avenir du Tonkin, 2 mars 1901, p. 1, col. 2-3)

En commençant ici, vieux Tonkinois, cette collaboration au plus ancien journal du Tonkin, je dois remercier l'Exposition Universelle de 1900, qui m'a permis, en revoyant d'une façon tout à fait imprévue et charmante, le directeur de l'Avenir, d'accoler nos deux bonnes volontés pour distraire un peu, et instruire d'autant, les bénévoles lecteurs de l'Indo-Chine.

Il me faut rappeler surtout que, partout où je suis passé, et dans tout ce que j'ai écrit, j'ai toujours réclamé une totale indépendance, et assumé une dose égale de responsabilité. C'est évidemment dans les mêmes conditions que, sans même changer ma plume de main, j'entre, la tête droite et la main ouverte, dans le seul journal local où je n'aie pas encore écrit. J'y trouve la même liberté ; j'y offre les mêmes garanties. Hors ces conditions, mes amis et mes ennemis, s'il m'en reste, ne me reconnaîtraient pas.

Il est donc, une fois pour toutes, bien entendu que les opinions que j'émettrai ici n'engagent que moi-même, et aucunement le journal, ni ses chefs, ni sa ligne de conduite politique. Je n'abandonne aucune de mes sympathies, non plus aucune de mes antipathies ; et si, bien souvent maintenant, je fais mine d'oublier le nom des esprits médiocres et des caractères bas qui toujours me répugnent, c'est tout simplement parce que je trouve à la fois plus rapide et plus généreux de m'attaquer aux vices en général plutôt qu'aux individus et de courir sus aux cochonneries, en dédaignant, et même en oubliant les cochons.

Ceci est dit pour rassurer mes amis.qui penseraient ne plus trouver, dans le Mat-gioi d'aujourd'hui, le Cyrano qu'il aimaient, malgré et à cause de son tempérament de cadet de Gascogne; ceci dit aussi pour rassurer mes ennemis, qui pourraient parfois se croire oubliés, et qui regretteraient ainsi la gloire de mes vitupérations, la seule qu'ils aient jamais eue, sans même l'avoir complètement méritée.

Mais, en prenant, à l'Avenir du Tonkin, mon service de chroniqueur et de « flanqueur » parisien, une certaine mélancolie me prend, comme aux vieillards qui voient repasser leur jeunesse, en me remémorait le chemin parcouru. Dans cette lettre, quotidienne jadis, hebdomadaire aujourd'hui, que de combats homériques! Que d'ardentes escarmouches! Que de journaux tués sous moi! Je me rappelle encore, à l'hôpital militaire de Hanoï, la petite chambre de sous-officiers, où, simple sergent au 2º étranger, j'écrivis mes premiers articles pour l'*Indépendance tonkinoise* — et cette correspondance assidue, d'où sortirent tant de polémiques par la suite, avec Alfred le Vasseur, qui depuis... — ; et cette collaboration quasi-journalière, dans l'immeuble de la rue Paul-Bert, qu'égayait à la fois de son rire et de son ardeur, la malheureuse femme qui vient de terminer, dans le gouffre des eaux japonaises, une vie par quelques côtés tragique. — Et cette courte collaboration à l'éphémère *Tonkin** de Quéroul [Queyroul], où l'infortuné Goërg expira, dans un dernier soupir, tout ce qu'il se rappelait de latin. Et cette brouille passagère avec la presse tonkinoise, alors que chacun idolâtrait M. de Lanessan, et que nul ne voulait voir ses pieds d'argile et ces trop fameuses histoires du général Reste, qui m'accusa de faire du journalisme précisément à la seule époque de ma vie où je n'en fis pas.... et cette série de chroniques au Courrier de Haïphong, largement ouvert à Mat-gioi par la confraternelle main de M. de Cuers, oublieux des anciennes querelles ; et la création de cette *Indo-Chine Française*, où ce pauvre Levasseur jeta son dernier et fugitif éclat ; et cette brillante et passagère phase de la Vie Indo-Chinoise, avec les talentueuses illustrations d'Albert Cézard ; et la fidélité, à travers

mille déboires et cent mille embarras, au vieil organe du journaliste disparu, avec mon vieil ami Morice, avec Fossion... Hélas ! que de feuilles mortes !

La période que je raconte là n'a-telle pas l'air d'un martyrologe ?

Me voici donc encore, franchissant une étape, refaisant un nid à mes chroniques, et passant par un avatar nouveau.

J'espère que ce n'est pas le dernier, toutefois, car si j'entends bien demeurer fidèle à ma nouvelle et accueillante maison, il se peut bien que, dans un espace de temps rapproché, je retourne faire au Tonkin des chroniques locales, et remplacer le grincement de la plume par l'éclat du rire, et la forme des lettres par le son de la voix.

C'est la grâce que je me souhaite à moi-même, en bon Tonkinois qui désire ardemment que les circonstances lui permettent de rendre à son rêve, pour la quatrième fois, la réalité.

Mat-Gioi.

15 novembre 1901 : nouvel ours :

Rédacteur en chef : A. FOLLET

Secrétaire de la rédaction : L. POMMERAYE .

Correspondant parisien: MAT-GIOI [Albert de Pouvourville]

F.-H. SCHNEIDER, ÉDITEUR

·_____

20 février 1903 : nouvel ours :

Rédacteur en chef : L. B. de LAMOTTE

Correspondant parisien : MAT-GIOI [Albert de Pouvourville]

F.-H. SCHNEIDER, ÉDITEUR

·_____

(L'Avenir du Tonkin, 5 octobre 1903...)

Administrateur-gérant : A. Chassagne [repr. F.-H. Schneider].

23 mai 1904 : nouvel ours :

Rédacteur en chef : Alfred Meynard (jusqu'à fin 1904) F.-H. SCHNEIDER, ÉDITEUR (jusqu'au 29 mai 1904)

1905 (1er janvier): Dans l'orbite des Missions étrangères Rachat par MM. Dandolo, Laumônier et Marty



<u>Coll. Olivier Galand</u> L'Avenir du Tonkin, 6 avril 1909 : l'en-tête ne porte plus de noms de responsables

Marc DANDOLO ⁶, à ce moment agent d'assurances, venait, avec feu LAUMÔNIER et feu MARTY, de racheter à feu SCHNEIDER, *L'Avenir du Tonkin*, pour le compte des Missions étrangères et du R. P. Robert ⁷, procureur des missions à Hong-Kong.

(*Le Colon français*, 7 septembre 1929).

Encore M. Le Vasseur (*L'Avenir du Tonkin*, 8 juillet 1905, p. 1-2)

M. Dandolo a adressé à monsieur Le Vasseur la lettre suivante :

Haïphong le 6 juillet 1905.

A monsieur Alf. Le Vasseur, directeur du *Courrier d'Haïphong*. E.V.

Monsieur,

Pour la dernière fois, j'use de mon droit de réponse dans les colonnes du *Courrier* et vous prie d'insérer ma lettre à la place même où, le 5 courant, vous avez publié votre article « M. Dandolo.. ..se trompe. »

Vous prétendez avoir eu sous les yeux une lettre adressée par moi à monsieur Gautret, maire de Hanoï, et où « est exposée, en termes non ambigus, la participation du Père Robert et des Missions » dans l'achat de l'*Avenir du Tonkin*. » Les acquéreurs du journal auraient, enfin, sollicité de monsieur Beau, gouverneur général, certaines faveurs.

Sans m'arrêter à la forme de votre article, j'oppose aux informations qu'il contient le démenti le plus formel.

Monsieur Gautret n'a pas pu vous montrer une lettre qui ne lui a jamais été écrite.

Je n'ai jamais demandé à M. Beau, le journal l'*Avenir* n'a jamais demandé « certaines... faveurs. »

Et maintenant, Monsieur, laissez moi rappeler aux anciens de la colonie que l'essai de campagne entrepris par vous contre l'*Avenir* n'est, pour ainsi dire, qu'une réédition de ce que vous avez tenté en 1889 contre... le *Courrier d'Haïphong*. Votre méthode, on le verra, n'a pas varié. À cette époque, vous appeliez le journal dont vous êtes aujourd'hui le directeur : « The Hong-kong-Haïphong-Courrier Bavier-Chatter coal mines and général Docks Gazette », — Organe des intérêts anglais en Indo-Chine, D'où vient l'argent, est une question qui (chez le voisin) vous a toujours fortement intrigué ; et vous exigez que les actionnaires de ce pauvre *Courrier* se fissent connaître, vous mettiez en douce la sincérité de leurs apports : il n'y avait, disiez vous, dans leur affaire, que de l'argent anglais.

Vous terminiez l'un de vos articles par cette phrase (que je m'excuse d'avoir à citer) à l'adresse du *Courrier* : « Maintenant que la fille publique d'Haïphong (voyez ce que me fait dire la maladresse du typo : c'est la *feuille* publique que j'avais écrit), maintenant

⁶ Marc Dandolo (Vichy, 1867-Paris, 1955) : colon tonkinois d'origine auvergnate, tour à tour agent de l'Union-Incendie à Haïphong, directeur de l'*Avenir du Tonkin* à Hanoï, administrateur délégué des Pulpes et papeteries du Tonkin à Vietri, prospecteur minier, inventeur des Mines d'or de Pac-Lan, apporteur de concessions à la Société agricole et forestière de Yên-My et aux Charbonnages de Ninh-Binh, administrateur des Mines d'or de Tchépone (puis d'Outre-Mer)...

administrateur des Mines d'or de Tchépone (puis d'Outre-Mer)...

7 R.P. Léon Robert : administrateur de la Société agricole de Suzannah (plus tard de la Société indochinoise de plantations d'hévéas) et de la Banque franco-chinoise.

qu'elle a ses Anglais, laissons la tailler ses plumes sans nous préoccuper de ses affaires. »

Certes, Monsieur, voilà qui est pénible à exhiber, même à bout de pincettes, mais cette glane était nécessaire pour que le public comprit désormais pourquoi le gouvernement, soucieux d'encourager la noblesse du style et l'élévation de la pensée, vous a, cette année, octroyé les palmes académiques.

Et ce détail, entre mille, expliquera à nombre de gens, j'espère, ma volonté très arrêtée de cesser avec vous tous rapports épistolaires.

Je suis, Monsieur, votre serviteur.

Marc Dandolo

PÉRIL INDO-CHINOIS

M. Klobukowski* donne aux Missions 7.000 hectares de bananiers et de bambous (Le XIXe siècle, 14 novembre 1909, p. 1, col. 4)

Nous avons affirmé et même démontré que le vice-roi doumerdeux Klobukowski est en Indo-Chine l'homme à tout faire de « ces messieurs » des missions.

Son maintien à la tête du gouvernement général de l'Indo-Chine — qu'il a désorganisée et mise en état de révolte — est devenu impossible.

C'est l'avis même — si nous sommes bien informés — de M. Trouillot qui a parfois un avis sur les questions coloniales.

Le rappel de Son Incapacité Klobukowski n'est plus qu'une question de jours.

Aussi le sous-bonze de la chapelle doumerdienne nous permettra de lui offrir, en cadeau d'adieu, un peu de publicité autour d'un de ses hauts faits.

Le 16 novembre 1908, le Journal officiel de l'Indo-Chine (nº 92) contient un arrêté du même jour signé par M. le gouverneur général Klobukowski accordant pour une durée de trente ans renouvelable un privilège d'exploitation du bananier sauvage et du bambou femelle sur les terrains domaniaux situés le long des deux rives du fleuve Rouge, province de Yen Bay, d'une superficie nette de 7.000 hectares.

Ce privilège scandaleux, sur l'importance pécuniaire duquel il est inutile d'insister, fut concédé par M. Klobukowski à MM. Henri Laumônier et Marc Dandolo, tous les deux prête-noms de la mission — en leur qualité, le premier de rédacteur en chef du journal l'Avenir du Tonkin (qui appartient à la Mission) et le deuxième de gérant des biens de la Mission.

En réalité, c'est la Mission qui bénéficie de cet incroyable privilège.

Il ruine au surplus les Annamites de la région qui ne conservent plus que le droit de défricher, à l'exclusion du droit de faire commerce des produits privilégiés. Or la grande ressource de ces indigènes était précisément de faire commerce de ces produits. Notamment du bambou particulièrement rémunérateur.

La mesure de M. Klobukowski n'a fait qu'exciter les Annamites contre l'autorité française, alors qu'il eût été plus nécessaire que jamais, en présence de l'état d'effervescence régnant au Tonkin, de suivre à leur égard une politique de justice, de lovauté, et même de bienveillance.

Nous comprenons que, dans ces conditions, M. Trouillot doive se résigner, quelque peine qu'il en éprouve, à faire villégiaturer ailleurs M. Klobukowski.

Nous sommes surpris que M. Trouillot ne l'ait pas encore fait.

JOURNAUX ET PUBLICATIONS DIVERSES

(Annuaire général de l'Indochine, 1910)

L'AVENIR DU TONKIN

Fondé en 1884. — Journal quotidien. — Le numéro paraît en deux éditions, une le matin, une le soir.

112, 114, 116, rue Jules-Ferry, Hanoï.

Téléphone, 413 Téléphone, 113

MM. Henri LAUMÔNIER, directeur rédacteur en chef;

Albert LAMBLOT, secrétaire de rédaction ;

E. MALIVERNEY, administrateur gérant;

Jean AJALBERT, correspondant parisien;

Commandant RÉVÉRONY, rédacteur ;

CHARLES MAZET, échotier [puis correspondant à Paris du *Courrier d'Haïphong*, directeur de *France-Indochine*, administrateur délégué des Charbonnages de Tuyên-Quang];

DE LA SAUZAYE 8, rédacteur ;

Louis BONNAFONT, rédacteur;

JEAN D'ANNAM, rédacteur ;

DE CATHELINEAU, rédacteur ;

TIRARD [Henri], correspondant haïphonnais;

JEAN ROUËT, correspondant pour l'Annam.

PRIX DES ABONNEMENTS AUX DEUX ÉDITIONS DE L'AVENIR :

France et Indochine : Un an 20 piastres. — Six mois 12 piastres. — Trois mois 7 piastres. —

Union postale: un an 65 francs. — Six mois 35 francs. — Trois mois 20 francs.

Abonnements à prix réduits pour sous-officiers et assimilés :

Pour un an 14 piastres. — Six mois 3 piastres. — Trois mois 5 piastres.

Vente au numéro. — Prix des 2 éditions 0 \$ 10

L'édition séparée 0 \$ 06.

L'Avenir du Tonkin, fondé en 1884 au début de notre occupation, est le plus ancien journal de la colonie, en même temps que par l'étendue et la variété de ses information, ses deux éditions journalières, il tient la première place dans la presse indochinoise. Luxueusement installé dans son superbe hôtel particulier, pourvu d'une salle de dépêches remarquable, l'Avenir du Tonkin a conquis la faveur du public indochinois aussi bien que des pays d'Extrême-Orient où il est très répandu.

Les requins congréganistes en Indo-Chine par Félix Chautemps, député de la Savoie. (Les Annales coloniales, 6 janvier 1912)

M. Viollette écrit:

« Et c'est à la faveur de cette anarchie que la Mission est arrivée à développer son influence de la façon la plus inquiétante. Elle a pu arriver à conquérir la plupart des

⁸ Marie Pierre Henri (« Henry ») Masson de La Sauzaye (Saintes, Charente-Inférieure, 25 avril 1878-Ablain Saint-Nazaire, Pas-de-Calais, 23 mai 1915 : mpf) : fils de Marie Auguste Albert de la Sauzaye et de Marie Suzanne Pétinaud de Champagne. Dispensé de service militaire comme aîné d'orphelins. Ancien commis de la maison Denis frères à Saïgon.

journaux de la colonie et notamment le plus important d'entre eux, l'Avenir du Tonkin. Grâce à la faiblesse de quelques gouverneurs, elle a installé ses hommes dans tous les postes un peu importants. On peut dire qu'elle dirige en réalité depuis quelques années la politique intérieure de ce pays. Quelques indications ont déjà été données dans le précédent chapitre sur la façon dont la mission utilise son pouvoir politique pour augmenter et développer sa puissance économique. »

La fureur d'Alceste par Marcel RUEDEL (Les Annales coloniales, 15 juin 1912)

Les journaux réactionnaires d'Indochine ont mené grand bruit, il y a quelques semaines, autour d'une circulaire de M. Georges Mahé, résident supérieur en Annam. Cet éminent fonctionnaire, choqué, à juste titre, de la protection officielle accordée à certaines feuilles bien pensantes, a estimé utile, en prenant possession de son poste, de savoir à quels journaux étaient abonnés sur le budget même des provinces les chefs de cercles et de leur signaler l'importance des *Annales coloniales*. Nous avons été vraiment touchés de cette marque de sympathie et d'estime.

Mais cette circulaire n'a pas été du goût des bénéficiaires ordinaires des largesses administratives. En effet, pour la première fois, les journaux inféodés à la Mission dans la colonie ou dans la métropole se trouvaient battus en brèche.

Immédiatement, Laumônier, de l'Avenir du Tonkin, a brandi son goupillon des jours de bataille et a jeté l'anathème contre le vaillant républicain qu'est Georges Mahé.

Mais cela ne suffisait point. La nouvelle aussitôt connue à Paris a mis en émoi les grenouilles des mares stagnantes. Dans le monde colonial, la horde décimée des vieillards fatigués, chevaliers de Saint-Georges et d'ailleurs, blanchis dans les affaires, a hurlé au scandale, pleurant de rage à la pensée que l'ère des arrosages à jet continu, mieux des irrigations, était close. Adieu les 50.000 francs annuels versés par Klobukowski sur les divers budgets de l'Union! C'était le commencement de la fin.

Que faire ? M. J.-Paul Trouillet, oubliant son long séjour dans les gras pâturages du budget de l'Indochine, les récentes circulaires Simoni et beaucoup d'autres choses, a demandé, pour couper court à un pareil scandale, la réunion du Comité du Syndicat de la presse coloniale. À l'heure où j'écris ces lignes, j'ignore le produit des délibérations de cet aréopage.

Pour moi, j'ai jugé utile de marquer une dernière fois l'ultime ressaut de la réaction coloniale si vigoureusement stigmatisée, notamment par nos amis Augagneur, Viollette, Dalimier, Cosnier, Métin et Félix Chautemps.

LES OBSÈQUES DE NOTRE ADMINISTRATEUR-GÉRANT, M. MALIVERNEY (L'Avenir du Tonkin, 5 septembre 1912)

Né le 7 octobre 1866 à Dijon. Fils de Victor Maliverney et de Marie Renaud. Époux de Flavie, Marie Marconnet. Mardi soir, 3 septembre 1912, à 5 heures, ont eu lieu les obsèques religieuses de notre regretté administrateur-gérant, collaborateur et ami, M. Émile, Jules, Henri Maliverney, chevalier du Dragon de l'Annam et de l'ordre royal du Cambodge, médaillé du Tonkin et du Kim-Kanh, décédé le lundi 2 septembre 1912, à l'hôpital militaire de Lanessan, des suites d'une dysenterie infectieuse, à l'âge de 46 ans.

Une chapelle ardente avait été dressée au dépositoire de l'hôpital et tandis que des amis veillaient le défunt, les couronnes et les gerbes de fleurs s'amoncelaient sur le catafalque, dernier hommage de sympathie générale à l'endroit du disparu.

Des amis de M. Maliverney, M. Weill, tout le premier, avaient pris l'initiative d'une souscription : la liste fut rapidement couverte de plusieurs centaines de signatures, ce qui permit l'achat de deux magnifiques couronnes.

À celles-ci vinrent s'ajouter celles offertes par : La rédaction de l'Avenir du Tonkin à son camarade ; L'Avenir du Tonkin à son administrateur ; le personnel indigène de l'Avenir du Tonkin ; Le Courrier d'Haïphong ; l'association de la Presse française d'Extrême-Orient ; Le personnel des P.T.T. à Maliverney ; La Chambre d'agriculture ; Les Anciens Tonkinois ; L'amicale des Anciens Légionnaires ; M. Malabar à son ami ; M. L. Fontaine à son ami.

Le deuil fut conduit, par MM. Dandolo, administrateur délégué du conseil d'administration, et H. Laumônier, directeur, MM. H. de la Sauzaye et H. de Massiac, rédacteurs de l'*Avenir du Tonkin*.

M. le résident supérieur s'était fait représenter par M. Nesty, administrateur des services civils ; et M. Logerot, administrateur maire, par M. Bellan, chef de bureau. Tous les corps et services avaient envoyé des délégations. De nombreuses dames et jeunes filles accompagnaient M^{me} V^{ve} Maliverney et son plus jeune fils, tous deux ayant voulu assister, malgré leur profond chagrin, à cette douloureuse cérémonie. Le cortège funèbre était imposant.

L'absoute fut donnée en la chapelle de l'hôpital par le R.P. Petit, aumônier.

Puis le cortège gagna le cimetière, les cordons du poële étant tenus par MM. Malabard, chef du cadastre de la ville ; Henri Tirard, directeur du *Courrier d'Haïphong* ; Hillairet conseiller municipal, chevalier de la Légion d'honneur ; et de la Sauzaye, rédacteur à l'*Avenir du Tonkin*.

Après les prières de l'Église, de nombreux discours ont été prononcés.

Le premier, M. de Monpezat, délégué de l'Annam-Tonkin, prit la parole et prononça le beau discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

J'apporte aux restes mortels de l'homme de bien qui disparaît, le salut profondément ému de l'Annam-Tonkin et plus spécialement des anciens de la colonie.

Cette colonie, il l'aimait de toute son âme, il lui avait consacré sa vie. Il fut un de ceux qui, de toutes les ardeurs de leur jeunesse, de toute la force de leur maturité, de tout l'enthousiasme de leur cœur, de toute la santé de leur intelligence, de toute la richesse de leur expérience, furent les artisans de cette grande œuvre dont la patrie, malgré les critiques de l'ignorance et de la mauvaise foi, conserve le droit d'être fière.

Soldat des jours légendaires, fonctionnaire de l'époque fiévreuse de féconde organisation qui a suivi la conquête, libre colon ensuite, administrateur enfin d'un de nos grands journaux, Maliverney sut toujours remplir ses diverses tâches avec cette perfection technique qu'assurent l'esprit de méthode, le goût du travail quotidien, la clarté et la pondération de l'intelligence, la probité professionnelle ou, pour dire plus simplement, la probité tout court .

Avec cela nulle ambition personnelle. Ce consciencieux était aussi un modeste, ennemi de la réclame on de tout éclat. En dehors de son travail, il vivait chez lui, ne connaissant guère d'autre joie que d'aimer les siens et d'en être aimé.

Non que ce sage restât toujours insensible aux voix du dehors : il avait des convictions profondes et le courage de les dire. Et il possédait le bonheur, plus rare qu'on ne pense, de chérir la cause qu'il servait.

Ceux qui l'ont vu naguère en plein travail, dans l'allègre accomplissement de la tâche quotidienne, éprouvent une douloureuse stupeur devant le coup inattendu qui l'a terrassé. Oui, inattendu, et même pour nous, qui, n'étant pas des coloniaux en chambre, n'avons jamais songé à nier « le risque colonial », négation dont la mort, qui se mêle à sa manière d'avoir de l'esprit, se fait chaque jour un jeu lugubre de souligner le ridicule.

Mais nous avons coutume de penser que ceux qui avaient payé, depuis longtemps, le tribut de l'acclimatement étaient, dans une certaine mesure, à l'abri non de la mort certes, mais de ses surpris brutales et foudroyantes.

De même que la lugubre moissonneuse des champs de bataille semble se plaire, par une sorte de coquetterie, quand elle fauche les rangs de conscrits, à épargner les vieux soldats à chevrons comme si elle se croyait tenue à quelques ménagements avec de vieilles connaissances.

Mais la mort coloniale, la perfide qui sournoisement s'infiltre dans les poumons avec l'air qu'on respire, s'insinue dans les entrailles avec la goutte d'eau, cette mort vorace, jamais rassasiée, inexorable, ne peut être soupçonnée de ces délicatesses. Jeunes ou vétérans, tous elle les prend sans distinction entre ses farouches et décevants caprices.

Et ceci se passe tous les jours, en ce pays où les compétences métropolitaines persistent à découvrir « le climat de la Gascogne ».

Aussi, devant cette ironie macabre, des faits démentant le facile et inepte verbiage des gens à l'abri, un sentiment d'irritation méprisante se mêle-t-il invinciblement à notre tristesse chaque fois que nous venons, comme en cette heure pénible, nous découvrir pieusement, en de stériles regrets, devant la simple vaillance, systématiquement méconnue, d'une nouvelle victime de l'œuvre de la plus grande France!

Discours de M. Dausset

Mesdames, Messieurs,

En qualité d'ami très ancien de Maliverney, au nom de ses vieux camarades du cadre local, j'ai la douleur profonde et le devoir de venir adresser un dernier adieu à celui qui fut toujours pour nous le camarade dévoué et l'ami sincère.

Mali, comme nous l'appelions, après avoir été, pendant de longues années, commis des Postes et Télégraphes au Tonkin, se vit, en 1904, par suite de l'état précaire de sa santé, dans l'obligation de prendre sa retraite proportionnelle et de se fixer en France, définitivement, pensait-il. Mais, vieux Tonkinois, aimant ce pays où il avait battu la brousse au temps de la conquête, il ne put, bien qu'ayant trouvé en France une situation honorable, résister au désir d'y revenir.

Quelques mois plus tard, étonnés mais heureux, nous le voyions, en parfaite santé, débarquer à nouveau parmi nous.

Il entra alors comme administrateur-gérant à l'Avenir du Tonkin, aux côtés de son ami Laumônier, qui connaissait les qualités de cœur et de droiture de celui qu'il s'attachait comme collaborateur.

Tous ceux qui l'ont approché ont conservé de lui l'impression d'un homme aimable et d'un gros travailleur.

Mais le métier était pénible, et, sous ce climat déprimant, Mali sentait, depuis quelque temps déjà, sa santé s'altérer.

Sachant qu'ici, il ne faut pas trop lutter contre la maladie, il avait dernièrement décidé de rentrer définitivement en France en avril prochain.

Comme nous tous, il faisait des projets d'avenir pour lui et les siens, et j'espérais qu'avec son solide tempérament, il avait encore, devant lui, de nombreuses années de tranquillité et de bonheur à vivre sur la terre de France, au milieu des siens.

Mon espoir ne devait pas se réaliser.

Terrassé par la terrible dysenterie, usé par ce climat meurtrier où il a prolongé son séjour plus que de raison, afin d'assurer l'avenir de sa compagne et des siens, Mali succombe à la lâche que, préjugeant trop de ses forces, il s'était imposée. J'adresse ici à la vieille mère restée en France et dont il était le soutien, à la compagne aimée, femme de dévouement et de bonté qui, par son affection et une abnégation sans bornes, sut l'aider à travers les heures pénibles de la vie, l'expression respectueuse de la part si grande que nous prenons à leur douleur.

Je demande au fils si tendrement aimé, au petit orphelin qui devra, demain, de sa mère inconsolable, devenir le soutien, de prendre comme exemple la vie toute d'honneur et de travail que fut celle de son père.

Mon cher ami, au nom de les anciens camarades, de tes amis, de tous ceux qui te connurent et qui tous t'estimèrent, je t'envoie, mon vieux Mali, un éternel adieu.

* *

M. Clément, remplaçant Me Mézières, président de l'Association amicale des Anciens Tonkinois, prononça les quelques paroles d'adieu que voici.

Au nom des anciens Tonkinois, et en l'absence de notre président retenu à l'audience de la Cour, ie viens dire un suprême adieu au camarade Malivernev.

Il part à quarante-six ans, ayant rempli son devoir de bon Français et de père de famille.

Sa bonté, sa loyauté et sa bonne camaraderie feront que son souvenir restera vivant parmi nous.

Maliverney, adieu!

Discours de M. Meyssonnier, commis principal des P.T.T.

Mesdames, Messieurs,

Au nom de tout le personnel des Postes et Télégraphes du Tonkin, en mon nom, comme ami de vingt ans du cher disparu, j'ai la triste mission de prononcer quelques paroles d'adieu définitif à notre pauvre camarade Maliverney.

Maliverney, engagé volontaire à dix-huit ans, au 4e régiment d'infanterie de marine, vint, six mois après, au Tonkin, où il fit, durant quatre ans, la rude campagne de guerre connue de tous.

Libéré du service militaire le 23 juillet 1889, il fut nommé, le même jour, commis de 4º classe des Postes et Télégraphes, et géra successivement les bureaux de Thaï-Nguyên, Kêp, Viétri, Phu-Doan, Song-Cau, Tuyên-Quang, Dap-cau et Hon-Gay.

Dans tous les postes, dont la plupart, à cette époque lointaine, malsains et peu sûrs, Maliverney, héros modeste, fournit la preuve de son énergie, de son dévouement et de sa conscience professionnelle et gaspilla à tel point les ressources de sa robuste constitution que, terrassé par les fièvres, l'usure coloniale, il dut, en 1904, demander sa retraite proportionnelle pour infirmités contractées dans le service.

Pourvu d'une pension de 1.400 fr., la santé perdue, Maliverney, comme tant d'autres, espéra pouvoir recommencer sa vie en France...Hélas! le vieux Tonkinois a froid dans la Mère-Patrie, d'autant plus froid qu'il est perdu dans la foule grouillante ou

n'apparaît jamais un visage ami, avec la sensation atroce de ne plus comprendre personne et d'être incompris de tous....

Il revint à Hanoï, non pas séduit par la perspective trop de fois évoquée de la vie plus large aux colonies mais par la certitude qu'après une rude journée de labeur, il trouverait sur sa route, la poignée de main solide et franche de l'ancien qui vous connaît, vous estime et vous comprend.

Maliverney a été successivement soldat, postier, colon et journaliste.

D'autres ont dit ou diront plus éloquemment que ce que fut le soldat, le journaliste et le colon. Il m'appartient plus spécialement de saluer, au nom des postiers tonkinois, le copain, l'ami sincère que nous pleurons aujourd'hui.

En effet, dans ses fonctions nouvelles, Maliverney se souvint surtout d'avoir été postier. Il nous aimait et nous le lui rendions de tout notre cœur.

Tout récemment encore, au punch offert à l'occasion du départ de M. Brien, il fut le seul invité, voulant témoigner ainsi que, bien que la maladie l'ait forcé de quitter l'administration, nous le considérions toujours comme le plus sympathique des nôtres.

Puisse la tristesse sincère des camarades groupés autour de cette fosse, atténuer quelque peu l'irréparable douleur de la vieille maman, de la compagne vaillante et dévouée, et des malheureux orphelins si désespérément seuls maintenant.

Adieu, Maliverney, dormez en paix, votre dernier sommeil dans cette terre d'exil que vous avez tant aimée, les postiers tonkinois ne vous oublieront jamais.

Discours de M. Laumônier.

Mesdames, Messieurs,

Une fois encore, nous voici réunis autour d'une tombe, et il nous est bien permis de constater que ces sortes de pèlerinages au cimetière sont, à certains moments, trop fréquents et bien douloureux. À vrai dire, il ne semble pas qu'on meure ici mais bien qu'on disparaisse brusquement, comme des soldats frappés mortellement au poste de combat.

C'est que, en effet, nous sommes surtout des soldats, nous les coloniaux, et, constamment les ennemis sournois, représentés par des maux variés, nous menacent, puis nous terrassent à la première occasion.

Voici pourquoi, malgré tout ce que pourront dire ou écrire nos détracteurs, nous avons la conviction profonde d'occuper un poste d'honneur, à l'avant-garde de la civilisation et de l'expansion françaises ; aussi, bravons-nous les dangers avec joie, sans rechercher les louanges, mais dédaignant, par contre, les attaques injustes et imméritées.

Maliverney était un colonial dans la parfaite acception du mot. Français de race et de tempérament, né dans cette Bourgogne, dont la terre prodigue à ses fils, comme à ses vins, les qualités les plus généreuses, il avait ressenti, enfant, la tristesse que la défaite répandit jadis sur notre Patrie, mais il partageait aussi les espérances de ceux qui ne se laissent jamais aller au découragement.

L'heure de la revanche tardant à sonner, Maliverney, dès qu'il eut atteint l'âge de dixhuit ans, résolut d'être soldat : épris d'aventures et d'inconnu, il s'engagea dans l'infanterie de marine. À ce moment, la France, sans rien abdiquer de ses légitimes revendications, ne voulait pas cependant renoncer à son rôle de grande nation et la jeune République, reprenant le programme de la Royauté et de l'Empire, exigeait sa présence lors du partage du globe en zones d'influence. Tous les Français eurent bientôt leur attention attirée vers les régions lointaines de l'Extrême-Orient, et, ils suivirent anxieusement les phases de l'expédition du Tonkin.

Nos soldats avaient à lutter contre des forces écrasantes, mais il s'accomplit ici, en nombre incalculable, des actes d'héroïsme ; la bravoure, le stoïcisme des nôtres, firent planer la victoire au dessus de nos jeunes drapeaux.

Maliverney faisait partie des contingents qui vinrent ensuite compléter l'œuvre des premiers combattants et, avec entrain, il réclama sa large part des dangers, des fatigues et des privations, lot ordinaire des troupes du Corps expéditionnaire.

Ayant ainsi souffert pour le Tonkin, Maliverney s'attacha à cette terre, rêvant, comme tant d'entre nous, de transformer l'hostilité sournoise du sol en un bienveillant accueil, la réserve des habitants, en une confiante amitié.

Mais hélas ! les transformations de ce genre sont surtout le résultat du temps, nous nous en apercevons chaque jour.

De l'armée, Maliverney passa dans les cadres de l'administration des Postes et télégraphes et, pour une solde de début des plus modestes, s'en fut gérer des bureaux divers, en des postes malsains et dangereux où le paludisme n'était pas le seul ennemi à redouter. En maintes circonstances, il lui fallut abandonner sa table d'appareil, pour prendre un fusil et défendre, avec son existence, le bureau du télégraphe, unifie sauvegarde, en certains cas, de toute une garnison.

Non sans avoir frôlé la mort de très près, nombre de fois, Maliverney parvint a l'heure où il pouvait prétendre à une retraite proportionnelle, et, malade, fatigué, il se retira du service actif. Sa pension étant liquidée, il s'en fut en France avec le ferme dessein de vivre, enfin, en paix, dans le village de Bourgogne où il était né.

Or, les vignobles renommés et joyeux de la Côte-d'or n'avaient plus pour lui l'attrait d'autrefois, il avait contemplé trop longtemps des paysages exotiques. En outre, il avait encore des fils à élever, et il lui fallait augmenter les faibles revenus que l'État sert parcimonieusement à ceux qui l'ont fidèlement servi. Et puis, il avait la nostalgie des grands horizons violemment éclairés, des couchers de soleil rutilants quand l'astre disparaît parmi des lueurs d'apothéose ; il songeait volontiers encore à cette brousse. tonkinoise à laquelle il était accoutumé.

LES ANCIENS TONKINOIS

(L'Avenir du Tonkin, 13 décembre 1913)

Mercredi, dans les salons d'Hanoï Hôtel, à dix heures 1/2, l'assemblée générale des anciens Tonkinois ouvrait sa séance, sous la présidence de M. H. Sestier, résident supérieur honoraire en retraite, administrateur de l'« Avenir du Tonkin », vice-président de la section de Hanoï, en l'absence de M. Mézières, président, actuellement en France.

RENSEIGNEMENTS MONDAINS (*Le Figaro*, 17 octobre 1914)

— M. Henry	Masson (de La Sa	uzaye,	rédacteur	au	journal	l' <i>Avenir</i>	du	Tonkin,	s'est
engagé dans un	régiment	de ligne	et se r	end sur le	fror	nt.				

EUROPÉENS AVENIR DU TONKIN

Direction — Rédaction — Administration 114, rue Jules-Ferry

(Annuaire général de l'Indochine française, 1915, p. 45)

M. H. LAUMÔNIER, directeur, rédacteur en chef.

IMPRIMERIE DE L'AVENIR DU TONKIN 114, rue Jules-Ferry, Hanoï (Annuaire général de l'Indochine française, 1915, p. 51)

M. A. LAMBLOT, administrateur.

IMPRIMERIE DE L'AVENIR DU TONKIN 114, rue Jules-Ferry, Hanoï (Annuaire général de l'Indochine française, 1916, p. 43)

MM. H. LAUMÔNIER, directeur, rédacteur en chef; Albert LAMBLOT, secrétaire de la rédaction, administrateur de l'Imprimerie; H. DE MASSIAC, rédacteur.

> UNION SACRÉE AUX COLONIES (Les Annales coloniales, 21 juin 1916)

Henri Laumônier, toujours bouillant, enquirlande la radicaille dans le pieux Avenir du Tonkin.

Nous risquons fort de voir la réplique un jour ou l'autre, la radicaille répondant à la cléricanaille et les représentants de la nation armée la défendant contre les fautes des chefs militaires.

(Les Annales coloniales, 14 juillet 1917)

S'élevant avec raison contre les abus d'autorité dont les femmes indigènes sont fréquemment victimes de la part de ceux qui souvent détiennent la moindre parcelle de cette autorité, M. Henri Laumônier, directeur de l'Avenir du Tonkin, fait le portrait suivant de la femme indigène : Laborieuse, très résistante à la fatique, excellente commerçante, en général...

LAUMÔNIER PART FONDER *FRANCE INDOCHINE*.

L'AVENIR DU TONKIN 114, rue Jules-Ferry, Hanoï (Annuaire général de l'Indochine française, 1920, p. 47)

M. A. LAMBLOT, directeur, rédacteur en chef. DE MASSIAC, rédacteur.

Marc Dandolo, directeur Henri de Massiac, gérant

Au Tonkin
Association pour la formation intellectuelle et morale des Annamites
[AFIMA]
(L'Écho annamite, 4 avril 1920)

Ce jury comprenait seize membres : MM. Pech [résident-maire d'Hanoï], président ; de Massiac, représentant « L'Avenir du Tonkin ».

1921 (11 octobre) : coups et blessures par MM. Dandolo et de Massiac à l'encontre d'Amédée Clémenti, de l'*Argus indochinois*.

(L'Éveil économique de l'Indochine, 22 avril 1922)

les articles de Marc Dandolo, lorsqu'on en tapisse les murs pour se préserver du froid, procurent moins de satisfaction

Le buste de Pasteur à Hanoï (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 janvier 1924)

On travaille activement, dans le jardin du petit lac, au coin de la rue Paul-Bert et de la rue Jules-Ferry, à élever l'élégant piédestal destiné à recevoir le buste de Pasteur.

Ce magnifique bronze a été offert à la Ville par notre confrère M. Dandolo, directeur de l'*Avenir du Tonkin*.

Il a été fondu à cire perdue par les soins de l'auteur même de l'original, le grand sculpteur russe Aronson, que ce chef-d 'œuvre a rendu célèbre. [...]

LA RÉFORME COMMUNALE AU TONKIN (Les Annales coloniales, 28 février 1924)

Notre confrère de Hanoï, l'Avenir du Tonkin, publie les considérations suivantes sur la reforme communale au Tonkin :

L'institution des commissions municipales dans les villages du Tonkin est entrée en application dans un certain nombre de communes. Le peu de temps écoulé depuis son installation ne nous permet pas de porter un jugement définitif sur cette réforme ; on peut en tirer cependant un certain nombre d'observations qui donneront une idée des avantages qui en résulteront.

Disons d'abord pour les profanes ce qu'était un village tonkinois avant cette réforme.

La commune au Tonkin jouissait d'une certaine autonomie qui facilitait singulièrement la tâche de l'Administration. La commune s'administrait elle-même, faisait sa police, ramassait les impôts, établissait les rôles des contribuables, gérait ses finances et rendait la justice pour les délits peu importants. Cette autonomie reste à peu près la même après la réforme, avec cette différence que la nomination des conseillers est approuvée par la Résidence et que, dans certains cas, le Résident peut dissoudre la commission.

Autrefois, seul le maire était approuvé par l'Administration, constituait le pouvoir exécutif et faisait le trait d'union entre l'autorité supérieure et le village. En fait, il était soumis au corps des notables et dans les délibérations avait rarement voix au chapitre.

Les notables comprenaient les dignitaires du village et les vieillards, ces derniers n'ayant qu'une autorité honoraire et nullement effective. En pratique, l'autorité réelle appartenait à quelques notables débrouillards, hardis et dépourvus de scrupules dont les décisions avaient force de loi. Et cela n'allait pas sans quelques inconvénients car les braves gens, souvent en majorité, n'osaient, pas contrecarrer les avis de ces braillards appartenant généralement à une minorité influente qui faisait passer ses intérêts propres avant ceux de la collectivité.

C'est pour remédier à ces inconvénients et au gaspillage des finances, que la décision du Résident supérieur a institué des commissions communales, les conseillers doivent être nommés par les différentes tribus ou familles composant le village au prorata du nombre de leurs membres.

C'est en somme la représentation proportionnelle.

Disons tout d'abord que le principe de la réforme est excellent. Mais il était difficile d'extirper en si peu de temps des abus invétérés. L'instrument était bon mais les ouvriers ne savent pas encore ou ne veulent pas s'en servir.

Certains villages ont nommé comme conseillers les anciens notables qui, naturellement, ont cherché à continuer leurs anciens errements. D'autres communes ont mis carrément de côté leurs notables et nommé des conseillers jeunes et inexpérimentés ; ils ont pris leurs fonctions au sérieux, mais n'étant pas préparés à ce rôle, ils ont nécessairement erré. Dans d'autres localités, les honnêtes gens vraiment conscients de leurs devoirs n'ont pas osé affronter cette charge ; seuls les pêcheurs en eau trouble se sont présentés et ont été nommés. Dans ces conditions, les intérêts des villages étaient bien exposés. Ailleurs enfin, la réforme a donné de bons résultats en mettant de l'ordre dans les dépenses.

Les résidents étaient bien obligés d'approuver ces différents choix, puisqu'ils ne pouvaient connaître les antécédents des titulaires.

D'ailleurs, certains chefs de province, voulant aller vite, ont peut-être été trop pressés de réformer des villages qui n'y étaient pas suffisamment préparés. D'autres, au contraire, y sont allés avec une sage lenteur et ont obtenu des résultats plus appréciables.

En résumé, la réforme a déjà produit un bien considérable. Mais c'est là un travail de longue haleine. Les heureuses conséquences n'apparaîtront bien que plus tard.

Réformer un village c'est bien, mais c'est peu. Il faudrait pouvoir y exercer une surveillance discrète, mais de tous les instants ; il faudrait des directions, des contrôles

et aussi des sanctions sévères contre les conseillers prévaricateurs qui sont légion. Ces directions, ces contrôles qui s'en chargera ? Les mandarins pourraient le faire ; mais pour cela, il faudrait changer leur mentalité. Beaucoup n'ont pas encore le minimum d'honnêteté qui serait requis pour faire le contrôle financier. La plupart des fonctionnaires européens ne sont pas à même de l'exercer. Trop peu connaissent la langue et les roueries des indigènes.

D'ailleurs, pour cela, ils devraient être toujours en voyage pour aller sur les lieux, avec évidemment des frais de déplacement, d'où dépense exagérée pour le Trésor. Pour cela encore, ils ne devraient pas se faire héberger par les mandarins locaux, pour garder leur liberté; et cela se voit trop souvent.

Laissons donc agir le temps et souhaitons qu'à la longue, on puisse former des gens instruits de leurs devoirs et faisait passer le bien de leur pays avant leur intérêt particulier. L'instruction seule obtiendra-t-elle ce résultat ? On peut en douter.

Sans éducation, ce but sera difficile à atteindre. Quelle base donnerons-nous à la moralité des étudiants de ce pays ? Nous avons détruit l'antique morale de Confucius qui, d'ailleurs, a fait faillite, n'ayant pu depuis plus de 2.000 ans extirper la concussion parmi ses adhérents. Que mettrons-nous à la place ?

Après avoir démoli les assises de l'antique structure, quels fondements mettrons-nous au nouveau monument que tous nous voulons élever ?

Au Conseil supérieur des colonies (Les Annales coloniales, 17 avril 1924)

Voici les résultats des élections au Conseil supérieur des colonies pour le Tonkin :

(Ballottage) Deuxième tour de scrutin

MM. Forest 1.025 ÉLU Dandolo 794 voix.

M. Iphate s'était, au deuxième tour, désisté en faveur de M. Dandolo, directeur de l'Avenir du Tonkin.

M. Mazet, directeur de *France-Indochine*, ayant apprécié ce désistement de façon qui déplaisait à M. Iphate, celui-ci a giflé M. Mazet. M. Mazet a immédiatement porté plainte pour coups et blessures.

CHEZ NOS CONFRÈRES

L'attentat contre la liberté de la presse à Hanoï (L'Éveil économique de l'Indochine, 8 mars 1925)

Notre excellent confrère M. Marc Dandolo, directeur de l'*Avenir du Tonkin*, qui a eu le malheur de donner un titre un peu vif à un télégramme concernant la politique de M. Édouard Herriot. M. Dandolo est inculpé d'injures publiques envers le président du Conseil, ministre des affaires étrangères. [...]

. . . ,

(Les Annales coloniales, 23 avril 1925)

Les *Annales coloniales* du 10 mars dernier ont annoncé que le journal l'*Avenir du Tonkin*, poursuivi pour une publication jugée injurieuse par le Gouvernement, avait été acquitté.

Le compte rendu des débats qui ont eu lieu devant la Cour criminelle, convoquée extraordinairement à Hanoï sur requête du Parquet général, nous a appris que l'administrateur-gérant de l'Avenir du Tonkin avait été seul poursuivi et que M. Dandolo, auteur de l'article incriminé, n'avait pas été poursuivi.

Dans son réquisitoire, M. le Procureur général Toussaint a exposé à la Cour les raisons pour lesquelles il n'était pas obligé de poursuivre le complice du délit et que seul le gérant du journal avait été inculpé.

Le défenseur a fait ressortir que la responsabilité de l'infraction commise ne pouvait incomber à **M. de Massiac, gérant**, parce que, à la date où l'article a paru, il était souffrant depuis plusieurs jours.

L'acquittement de son client a été prononcé par la Cour.

C'est donc par erreur qu'une feuille coloniale a annoncé l'acquittement de M. Dandolo, qui n'a pas été poursuivi.

TONKIN

DAP-CAU (L'Avenir du Tonkin, 30 octobre 1926)

De passage. — M. Dandolo*, directeur de l'Avenir du Tonkin est arrivé jeudi soir en automobile pour prendre la chaloupe qui devait l'emmener à Haiphong où il s'embarquera dimanche, à 8 h , pour aller prendre quelques mois de repos en France.

Il était accompagné du R. P. Dépaulis, procureur de la Mission, et du R. P. Marchand; de M. Ellies, de M. et de M^{me} Raynaud; de M. de Heaulme ⁹; de M. de Feyssal, et de M. H. de Massiac, administrateur de l'*Avenir du Tonkin*. Plusieurs personnes sont venues le saluer à bord, notamment M. L. Bonnafont, planteur à Bac-Giang; M. Chaput, payeur à Bac-Ninh; M. Veyrenc, directeur de l'usine électrique à Dap-Cau; M. Beaudequin.

Nous renouvelons à M. Dandolo nos souhaits de bon voyage et de bon séjour en France.

La Vie mondaine LE MARIAGE DE M. H. DE MORDANT DE MASSIAC AVEC MADEMOISELLE YVONNE GRENÈS (L'Avenir du Tonkin, 28 mars 1927)

Samedi dernier, 26 mars 1927, en l'église cathédrale de Hanoï a été célébré le mariage de M. Henry de Mordant de Massiac, administrateur, directeur p. i. de l'Avenir du Tonkin, avec mademoiselle Yvonne Grenès, la gracieuse fille aînée de M. le chef de bataillon d'infanterie coloniale en retraite, officier de la Légion d'honneur, et de madame Yves Grenès.

⁹ Roland de Heaulme de Boutsocq (1889-1974) : futur directeur de la Société agricole et forestière de Yên-My. Voir encadré.

Le R. P. Dronet adressa aux nouveaux mariés les aimables paroles que voici :

Mes chers amis.

Si certaines fois je me suis trouvé embarrassé pour composer une allocution de mariage, il n'en est pas de même, assurément, aujourd'hui. Je n'ai qu'à puiser au choix dans mes propres souvenirs, qu'à regarder autour de moi, pour évoquer les litres nombreux qui vous désignent tous les deux à l'estime et à la sympathie de tous.

Votre modestie souffrirait trop, Mademoiselle, si j'énumérais vos qualités et vos vertus; qui sont celles de votre mère, mais votre piété filiale sera heureuse, j'en suis sûr, de m'entendre louer celui de qui, après Dieu, vous les tenez. Votre père, vieux Tonkinois. est trop connu dans la colonie pour n'y être pas universellement estimé. Il le doit à sa droiture de caractère, à sa délicatesse de conscience, à une obligeance, un dévouement qui ne se sont jamais ni lassés ni démentis. Fils de notre chère Armorique, il en a gardé fidèlement les fortes vertus chrétiennes et familiales. Homme d'affaires, sa loyauté scrupuleuse a su mériter la confiance de tous. Enfin, la croix d'officier de la Légion d'honneur et la croix de guerre, qui décorent sa poitrine, attestent sa bravoure et son patriotisme. Qu'il me permette de lui dire combien je suis heureux de le citer aujourd'hui à l'ordre du jour de notre paroisse.

Quant à vous, mon cher monsieur de Massiac, que j'aime beaucoup, parce que, si vous êtes aimable envers tout le monde, vous l'êtes spécialement — et vous en multipliez les preuves les plus délicates — à l'égard de votre curé. Vous êtes une personnalité assez en vue pour qu'il ne soit pas nécessaire de dresser ici votre portrait. Vous aussi, d'ailleurs, avez de qui tenir. Frère d'un chef d'escadron de cavalerie qui fut attaché à l'état-major de l'illustre maréchal Lyautey, ayant appartenu vous-même quelque temps à l'armée, vous y reprîtes vaillamment votre place pendant la grande tourmente comme en témoignent vos décorations et l'estime dont vous jouissez parmi les anciens combattants. Si votre famille a donné des soldats à la patrie, elle a été généreuse aussi envers Dieu et l'Église. Votre frère aîné est général des Chartreux, exilé, hélas, à Zagreb en Hongrie; deux de vos sœurs sont religieuses; et vous-même à ce poste de journaliste, auquel vous a appelé la confiance du directeur de l'Avenir, chacun sait avec quel dévouement et au prix de quel labeur, vous défendez la cause de la vérité et de la Religion.

Gardez, mes chers amis, comme le plus précieux des héritages les nobles traditions familiales qui sont les vôtres. Continuez de les suivre fidèlement, afin de les léguer intactes, à votre tour, à vos descendants. C'est le meilleur souhait que je puisse vous exprimer en ce beau jour, et c'est la grâce que je demande à Dieu de vous accorder.

Faisaient partie du cortège : M. Guy de Feyssal et M^{||e|} Treille ; M. Paul Grenès et M^{||e|} Lefèvre ; M. Vanthournout, inspecteur des D. et R., chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, et M^{||e|} de Heaulme ; M. Mouiller, directeur du Collège Paul-Bert, et M^{||e|} Marliangeas, M. de Feyssal, chef de la propriété foncière, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre et M^{||e|} Guidon-Lavallée, M. Guidon-Lavallée, administrateur de la Société de Yen My, et M^{||e|} Tanqueray ; M. de Marmiesse de Lussan, contrôleur principal de 1^{re} cl. des Douanes croix de guerre, et ^{||e|} de Feyssal ; M. Maurice Hommel, industriel, croix de guerre, et M^{||e|} Louis Vittori ; le colonel Boniface et M^{||e|} de Marmiesse ; le capitaine et M^{||e|} de Woillemont ; M. le lieutenant Bedel, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, cousin de la mariée, et M^{||e|} Hud ; le docteur Marliangeas et M^{||e|} Raynaud ; M. Louis Raynaud, rédacteur des S. C. ; M. de Healume ; les frères de la mariée.

,

Au Club du Faubourg

Demain : l'Affaire Varenne (Le Rappel, La Lanterne, 13 mai 1927, p. 3, col. 4)

— Demain samedi, à 14 heures précises, au Club du Faubourg, théâtre de la Gaîté-Rochechouart, le docteur Vachet sur : Le mystère de l' « Oiseau-blanc ». Deux héros : Nungesser et Coli. La psychologie des foules et les fausses nouvelles ; l'explorateur Chauvelot : Peut-on être, à la fois, colonial et socialiste ? Procès des livres de MM. Pierre Daye, A. de Pouvourville, Fontelroye, Neuville, avec les auteurs sur *La Chine, Le Maroc*, etc. Et grand débat sur : *L'affaire Varenne. Y a-t-il des scandales en Indochine ?¹¹º* avec MM. Camille Aymard, directeur de la *Liberté*, Charles Gallet, rédacteur en chef du *Rappel*, Marc Dandolo, directeur de l'*Avenir du Tonkin*, Duong van Giao, Hoang van Chi, Georges Boussenot, Ernest Judet, Jean de Granvilliers, etc.

NOTRE NOUVEAU RÉDACTEUR EN CHEF par H. de Massiac, directeur-administrateur (*L'Avenir du Tonkin*, 7 novembre 1927)

J'ai mission de présenter aujourd'hui, à nos lecteurs, le nouveau rédacteur en chef de l'Avenir du Tonkin : M. Gaston Peyrot.

Rien ne m'est plus agréable en raison de la sympathie qui nous lie, rien ne me sera plus aisé, tant il est vrai que certaines personnes se recommandent d'elles-mêmes à raison de leur valeur et de leur savoir.

Licencié ès lettres et ès sciences, licencié en droit, M. Gaston Peyrot est une personnalité bien connue et fort estimée au Tonkin où nous le vîmes, voici plusieurs années, exercer de hautes fonctions dans l'Enseignement.

Passionné de toutes les grandes questions coloniales, qu'il étudia en Guyane, en Égypte, en Nouvelle-Calédonie, puis à Madagascar, en Indochine enfin plus récemment. M. Gaston Peyrot a tenu à revenir dans ce pays pour y continuer à travailler en bon ouvrier, et en bon Français 11 : c'est une chance pour nous de l'avoir rencontré.

Il y a quelques mois, l'Avenir du Tonkin accueillait avec un très sensible plaisir, la collaboration de M. Gaston Peyrot.

Nous ne devions pas tarder à recevoir de différents côtés les appréciations les plus élogieuses sur la haute tenue des articles que nous donnions.

C'est ce qui nous a amené, par la suite, à demander à M. Gaston Peyrot d'être plus complètement des nôtres et d'entrer à notre journal.

C'est aujourd'hui chose faite. Je salue de tout cœur, à sa venue sous notre toit, au nom des personnes que je représente ici et en mon nom personnel, M. Gaston Peyrot, certain que notre bon *Avenir du Tonkin*, auquel je suis attaché depuis dix-huit ans, et auquel je n'ai cessé et ne cesserai de consacrer le meilleur de moi même n'aura qu'à se louer d'une étroite collaboration, dans un désir constant de bien faire pour la défense des intérêts que ce journal a sans cesse soutenus.

Chez nos confrères

¹⁰ Au sujet de la concession accordée à Maillot, à l'origine de la Compagnie agricole d'Annam : thé au Darlac.

--

¹¹ Créateur de *L'Éclaireur* (1925-1926).

Dans la famille de M. H. de Massiac (La Volonté indochinoise, 29 décembre 1927)

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance le 25 décembre 1927, à 13 heures 45, à la clinique Saint Paul, de Christian Yves Antonin de Massiac, fils de M. Jean Henri de Mordant de Massiac, directeur-administrateur de l'*Avenir du Tonkin*, médaillé militaire, et de M^{me}, née, Grenès, son épouse.

La direction de la *Volonté Indochinoise* adresse aux heureux parents ses meilleurs compliments et au bébé ses sincères vœux de bonheur.

Un curieux point de droit met nos magistrats en émoi (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 février 1928)

[...] Et sur quelle scène, s'il vous plaît, fut donc jouée la comédie Clémenti contre Dandolo, où, histoire de rigoler, l'Hydre de la Réaction fut condamné à verser 4.000 \$ pour financer l'*Argus* débutant ? [...]

CHRONIQUE DE HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 26 mars 1928)

SOUHAITS DE BIENVENUE. — Le R. P. Robert, des Missions étrangères de Paris, est arrivé dimanche par le *Claude-Chappe*.

Le R. P. Biotteau, procureur général de la Société des Missions Etrangères de Paris en Extrême-Orient, était venu de Hongkong au devant de lui.

Nous adressons nos respectueux souhaits de bienvenue au R. P. Robert.

Les mêmes souhaits vont à M. et à M^{me} R. Sallé, qui reviennent visiter ce pays où ils ont habité longtemps, y laissant le meilleur souvenir ¹².

LA MORT DE M^{me} RENÉ SALLÉ (*La Dépêche (Toulouse*), 30 mai 1930, p. 5, col. 3)

Nous apprenons avec peine la mort de M^{me} René Sallé, décédée au château de la Motte (Seysses), le 25 mai 1930.

La regrettée défunte était l'épouse de M. René Sallé, ancien avocat général, chevalier de la Légion d'honneur, et la fille de feu M. A.-R. Marty, armateur à Haïphong, l'un des fondateurs du Tonkin.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité, le 27 mai, au château de la Motte, et l'inhumation a été faite dans le caveau de la chapelle du parc, dédiée à Notre-Dame de Lourdes.

Le Révérend Père Robert, assistant de Monseigneur de Guébriant, supérieur des missions étrangères à Paris, a présidé aux cérémonies religieuses.

¹² Le R.P. Léon Robert et René Sallé, ancien avocat général, gendre de A. R. Marty, l'armateur de Haïphong, étaient tous deux administrateurs de la Banque franco-chinoise et associés de l'*Avenir du Tonkin*.

De la part de Messieurs René SALLÉ ; Raphaël et André ROUSÉ ¹³, Michel ROUSÉ ¹⁴, Jeannou ROUSÉ, son époux, ses fils, petit-fils et petite-fille.

DEUIL (*L'Avenir du Tonkin*, 7 juillet 1930)

Une bien triste nouvelle nous parvient de France : M. René Sallé, ancien avocat général près la Cour d'appel de Hanoï [administrateur de la Banque franco-chinoise], chevalier de la Légion d'honneur, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme M^{me} Clotilde Sallé [veuve d'Étienne Rousé], née Marty, qui s'est éteinte le 25 mai 1930, au château de la Motte, à Seysses (Haute-Garonne). M^{me} Sallé a laissé ici le souvenir d'une femme de bien : la nouvelle de sa disparition attristera tous ceux qui, l'ayant approchée, ont pu apprécier ses rares qualités.

Nous prions M. René Sallé, messieurs Rousé et la famille d'agréer l'expression de nos bien vives condoléances.

DEUIL M^{me} René Sallé (*L'Avenir du Tonkin*, 8 juillet 1930)

Nous avons appris avec peine la mort de M^{me} René Sallé, décédée au château de le Motte, à Seysses (Haute-Garonne), le 25 mai 1930.

La regrettée défunte était l'épouse de M. René Sallé, ancien avocat général, chevalier de la Légion d'honneur, résidant à la villa Daddy, à Cimiez, et la fille de feu M. A.-R. Marty, armateur à Haïphong, l'un des fondateurs du Tonkin.

Les obsèques ont été célébrées, dans la plus stricte intimité, le 27 mai, au château de la Motte, et l'inhumation a été faite dans le caveau de la chapelle du Parc, dédiée à Notre-Dame de Lourdes.

Le R. P. Robert, assistant de Mgr de Guébriant, supérieur des missions étrangères à Paris, a présidé aux cérémonies religieuses.

De la part de : MM. René Sallé, Raphaël et André Rousé, Michel Rousé, Jeannou Rousé, son époux, ses fils, petit-fils et petite-fille. (*L'Éclaireur de Nice*)

CHRONIQUE DE LA VILLE (L'Avenir du Tonkin, 31 mars 1931, p. 2)

Les lecteurs de l'*Avenir du Tonkin* apprendront avec plaisir que M. Marc Dandolo, notre ancien directeur, reprend, à compter du 1^{er} avril, sa collaboration au journal.

De France, M. Marc Dandolo nous enverra régulièrement des articles traitant de toutes les grandes questions métropolitaines et coloniales.

L'« AVENIR DU TONKIN » EN DEUIL

¹³ Du premier mariage de Madame avec Étienne Rousé.

¹⁴ Michel Yves Claude Rousé (Toulouse, 6 juillet 1927-Nice, 7 déc. 1978).

LA MORT DE M. LE LIEUTENANT-COLONEL BONIFACY par H. de M. [Henri de Massiac]

(L'Avenir du Tonkin, 3 avril 1931)

L'Avenir du Tonkin éprouve une peine profonde de la mort de M. le lieutenant-colonel Bonifacy qui était un de ses plus brillants collaborateurs en même temps qu'un très vieil ami.

Il va aller rejoindre au cimetière de la route de Hué — sa volonté dernière est de rester parmi nous — Laumônier, Moreau, Sestier, Fiévet ; son nom viendra s'ajouter à celui de la Sauzaye — mon bon camarade tombé glorieusement au champ d'honneur — et ainsi s'allongera la liste de ceux qui ont bien œuvré dans notre maison, à qui nous sommes redevables de la prospérité de notre journal et qui nous ont quitté à des âges différents mais tous après avoir noblement rempli leur tâche.

A côté du savant et de l'écrivain que nos lecteurs ont pu si souvent apprécier, se plaçait un homme charmant, timide à l'excès parfois, mais d'un grand cœur.

Quand, après avoir repris du service pendant la guerre, l'heure ne la retraite sonna définitivement pour lui, le lieutenant-colonel Bonifacy ne songea plus qu'à se rendre utile à la colonie, à travailler pour notre belle ville, à faire profiter de ses connaissances et de sa science la jeunesse annamite.

Les militaires — français et indigènes — étaient restés ses amis. Que de démarches faites, que d articles écrits en leur faveur.

Les faibles, les déshérités trouvaient bon accueil auprès de lui et l'on gardera souvenir des belles campagnes entreprises pour la défense des métis.

Quant aux montagnards de la Haute-Région, ils ne se consoleront pas de la mort de leur ancien chef, resté leur protecteur.

Des années et des années durant, on vit le lieutenant-colonel Bonifacy faire des cours à l'École de pédagogie ; participer aux travaux du conseil municipal, de la Société de géographie. La bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient n'avait plus de secrets pour lui.

Débordant de santé, d'activité physique, de vie intellectuelle, partout il promenait avec aisance son bon sourire et son alerte vieillesse. et le soir venu, on aimait à le retrouver dans les salons où il conduisait sa gracieuse fille, objet de sa tendresse et de sa sollicitude.

Brusquement le mal l'a saisi, l'a arraché à son foyer, à ses travaux : c'était l'avertissement. — Il accepta, en bon chrétien, son soit avec résignation ; il vient de s'endormir dans la paix du Seigneur et confiant dans l'amitié de son entourage pour veiller sur sa fille.

Sa vie, toute sa vie, restera un magnifique exemple.

Nous nous honorons de l'avoir eu pour collaborateur, pour ami ; il a grandement servi la cause de notre journal.

L'Avenir du Tonkin lui gardera un souvenir fidèle, affectueux comme à Laumônier, à Moreau, à Sestier, à de la Sauzaye, à Fiévet.

Quant à l'orpheline, elle trouvera à notre foyer comme à d'autres foyers amis l'accueil, l'aide, la protection, dont elle pourra avoir besoin.

LAVEININ DU TUNININ	ionuements datent d	L'AVENIR DU TONKIN 114, Rue Jules Ferry - HANDI Reçu do Mainteen Lieux anant Brayes Chec de porte à Enque Enne Burenquay la somme de fort fille file file file file file file fil
7 77	Les A	

<u>Coll. Olivier Galand</u> Reçu d'abonnement signé par Henri de Massiac, 15 avril 1931.

UN SALE CANARD par H. CUCHEROUSSET (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 novembre 1931)

[...] Mais *l'Avenir du Tonkin*, faites un peu la somme des centaines d'articles qui y ont paru soutenant toutes vos revendications [des fonctionnaires], présentant toutes vos réclamations, vos doléances. En vérité, de Massiac pourrait bien dire de vous :

« Oignez vilain, il vous poindra Poignez vilain, il vous oindra »

Seulement, il ne le dira pas parce qu'il n'aura pas lieu de le dire ; en dépit de l'excommunication prononcée, il ne perdra pas un seul de ses lecteurs fonctionnaires. [...]

TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ ANONYME

Étude de Me ACKEIN., docteur en droit, notaire à Hanoï

SOCIÉTÉ ANONYME « L'AVENIR DU TONKIN » (L'Avenir du Tonkin, 18 mai 1932, p. 4)

1. — Suivant acte sous signature privée en date à Hanoï du dix-huit avril mil neuf cent trente-deux dont l'un des originaux est annexé à la minute de l'acte de déclaration de souscription et de versement ci après énoncé ;

Monsieur Marc Dandolo, propriétaire-journaliste, demeurant à Hinacourt (Aisne), a établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

TITRE PREMIER

OBJET. — DÉNOMINATION. — SIÈGE. — DURÉE

Article premier. — il est formé une société anonyme qui existera entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement. Cette société sera régie par le Code de Commerce, par les lois en vigueur sur les sociétés et par les présents statuts.

Article 2. — La société a pour objet ; L'exploitation du journal *L'Avenir du Tonkin* publie à Hanoï, rue Jules-Ferry, numéro 114, qui sera ci-après apporté,

La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres journaux ou publications de même nature.

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités par voies de création de société nouvelle, d'apport, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement.

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets spécifiés.

Article 3. — La Société prend la dénomination de Société anonyme L'Avenir du Tonkin.

Son siège social est à Hanoï, rue Jules-Ferry, numéro 114.

il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville par simple décision du conseil d'administration et dans une autre localité en vertu d'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires, prise conformément à l'article 44 ci-après.

La durée de la Société est fixée à trente années à compter du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de pro rogation prévus aux présents statuts.

TITRE II APPORTS-CAPITAL SOCIAL-ACTIONS

Art. 6. — M. Dandolo apporte à la Société :

1^{ent}) Le titre et la propriété du journal quotidien l'Avenir du Tonkin ainsi que l'établissement industriel et commercial où le dit journal est publié situe à Hanoi, rue Jules Ferry, numéro 114, comprenant :

1° — La clientèle d'abonnement, la collection des journaux et tous les droits sans exception attachés à l'exploitation de ce journal, notamment les droits résultant de tous traités concernant la rédaction d'impression, les annonces.

- 2° Le matériel et les objets de nature mobilière servant à l'exploitation dudit établissement ainsi que le mobilier des bureaux, les tarifs, prospectus, le tout décrit et estimé à la somme de douze mille piastres.
- 3° Les matières premières pour l'imprimerie décrites et estimés à la somme de dix mille neuf cent piastres.
- 4° Le droit à la location verbale de l'immeuble, sis a Hanoi, rue Jules-Ferry, numéro 114 où est exploité l'établissement apporté
- 2^{ent}) Les sommes en caisse et celles en dépôt à vue chez les banquiers s'élevant ensemble à guinze mille deux cent vingt huit piastres soixante guinze cents.
- 3^{ent}) Le montant des créances diverses sur les clients s'élevant à dix mille trois cent vingt et une piastres vingt cinq cents
- 4^{ent}) Les valeurs en portefeuille comprenant une souscription de cinq cinquante piastres à l'emprunt Indochinois.

CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS

1°) Garantie. — Interdiction de se rétablir — Les apports qui précèdent sont faits sous les garanties ordinaires et de droit.

Comme conséquence de ces apports, M. Dandolo s'interdit formellement de fonder, acquérir, exploiter, ou diriger comme gérant, directeur, ou administrateur aucun journal et établissement industriel et commercial de la nature de ceux ci dessus apportes et de s'intéresser directement ou indirectement, et ce dans toute l'étendue du Tonkin et pendant une durée de vingt ans, à compter de la constitution définitive de la présente société à peine de tous dommages interjetés, au profit de cette société ou ayant cause ni sans préjudice du droit qu'ils auraient de faire cesser cette contravention.

- 2°) Propriété et jouissance. La présente société aura la propriété et la jouissance des biens mobiliers ci-dessus apportés a compter du jour de la constitution définitive mais les effets de cette jouissance remonteront au premier mars mil neuf cent trente deux, en sorte que les résultats actifs et passifs de l'exploitation des dits biens seront pour le compte exclusif de la présente société à compter du premier mars mil neuf cent trente deux comme si elle était réellement entrée eu jouissance à cette date des biens apportés.
- 3°) État. Elle prendra les biens dont il s'agit dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance sans pouvoir exercer aucun recours contre monsieur Dandolo pour usure ou mauvais état du maternel et des objets mobiliers, erreurs dans la désignation.
- 4°) Impôts et charges. Elle acquittera tous impôts taxes, primes de cotisations d'assurances et généralement toutes les charges grevant les biens apportés et celles qui sont inhérentes à l'exploitation de l'établissement commercial du jour de son entrée en jouissance.

Elle devra, à compter du même jour, exécuter tous traités, marchés et conventions relatifs à l'exploitation des biens apportés et notamment en cours, toutes assurances contre incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls sans recours contre monsieur Dandolo, apporteur.

5°) Formalités. — Dans le cas où il existerait sur l'établissement ci dessus apporté des inscriptions de privilège de vendeur ou de créancier nanti, monsieur Dandolo devra justifier de la mainlevée des dites inscriptions dans les dix jours de la notification qui lui en sera faite

En outre, le présent apport est fait à la charge par la présenté société de payer le passif grevant l'apport de monsieur Dandolo, s'élevant à la somme de cent cinquante mille piastres, laquelle est productive d'un intérêt de huit pour cent.

En outre, en représentation complémentaire des apports qui précèdent, il est attribué à monsieur Dandolo :

Deux cent soixante seize actions de cent piastres entièrement libérées de la présente société.

Les titres de ces actions ne pourront être détachés de la souche et ne seront négociables que deux ans après la constitution définitive de la société ; pendant ce temps, ils devront, à la diligence des administrateurs, être frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date de constitution, la délivrance n'en sera faite qu'après que la société aura été mise en possession des divers biens et droits apportés, francs et quittes de toutes dettes et charges autres que celle que la société est chargée de payer ainsi qu'on l'a vu ci-dessus.

Article 7. — Le capital social est fixé à trente mille piastres (30.000 p. 00) ; et divisé en cents actions de cent piastres (100 p. 00) chacune.

Sur ces actions, deux cent soixante seize entièrement libérées, ont été attribuées cidessus à M. Dandolo en représentation de ses apports.

Les vingt quatre (24) actions de surplus sont à souscrire et à libérer.

Article 8. — Le capital social peut être augmenté en une ou plusieurs fois, par la création d'actions nouvelles en représentation d'apports en nature ou en espèces, ou par la transformation en actions des réserves extraordinaires de la société, pourvu toutefois que cette transformation n'excède pas une somme égale au capital de fondation en vertu d'une délibération de l'assemblée générale prise ainsi qu'il est dit à l'article 44 ci-après. Cette assemblée fixe les conditions de l'émission des nouvelles actions ou délègue ses pouvoirs à cet effet au conseil d'administration.

Toutefois, le conseil d'administration est statutairement autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, soit de l'émission d'actions de numéraire, soit de conversions de la dette de cent cinquante mille piastres grevant l'apport en nature de M. Dandolo en actions pour éteindre par voie de compensation la dite dette, jusqu'à concurrence d'une somme de cent cinquante mille piastres pour porter ce capital à cent quatre vingt mille piastres, et ce aux époques dans les proportions et aux conditions qu'il jugera convenables sans qu'il soit besoin d'une autorisation de l'assemblée générale.

Article 9. — Le montant des actions à souscrire est payable soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet entièrement en espèces avant la constitution de la Société.

Article 16. — Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant des actions qu'ils possèdent ; au delà tout appel de fonds est interdit.

III. — Des procès-verbal (dont copies ont été déposées pour minute à Mª Ackein, notaire, suivant acte du vingt neuf avril mil neuf cent trente deux) de deux délibérations prises par les assemblées générales constitutives des actionnaires de la Société anonyme l'Avenir du Tonkin, il appert.

2° Que l'assemblée générale a nommé comme premiers administrateurs :

Monsieur Marc Dandolo, fondateur de la société.

Monsieur le Révérend Père Alphonse Biotteau, missionnaire à Hongkong.

Et Monsieur René Salle, ancien avocat général, résidant à Nice, villa Daddy.

Lesquels ont accepté les dites fonctions.

3° Que l'assemblée a nommé comme commissaire monsieur Yves Marie Grenès, chef de bataillon en retraite, courtier de commerce, demeurant à Hanoï, boulevard Jauréguiberry, numéro 3, lequel a accepté ces fonctions, pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice :

4° Enfin qu'elle a approuvé les statuts et a déclaré la société définitivement constituée.

IV. — Aux termes d'une délibération prise en la forme authentique reçue par Me Ackein, le vingt neuf avril mil neuf cent trente deux, le conseil d'administration de la « Société anonyme l'Avenir du Tonkin », autorisé spécialement par l'article 8 des statuts de la dite société, a décidé que le capital de cette société serait augmenté de cent cinquante mille piastres par la création de mille cinq cents actions de cent piastres chacune et que, par suite, le capital serait porté à cent quatre vingt mille piastres ; que ces mille cinq cents actions seraient à souscrire par le créancier de la société et à libérer entièrement par voie de compensation avec la dette qui grevait l'apport en nature Je monsieur Dandolo et qui était alors à la charge de la société, laquelle par suite se trouverait éteinte et a nommé un délégué pour faire la déclaration de souscription et de versement.

En outre, le dit conseil a proposé que, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de cent cinquante mille piastres autorisée ainsi qu'on l'a vu ci dessus et après approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, les articles 6 et 7 les statuts soient modifiés ainsi qu'il suit :

Article 6. — Il est ajouté à cet article les dispositions suivantes :

Aux termes d'une délibération en date du vingt neuf avril mil neuf cent trente deux, le conseil d'administration de la présente société a décidé que le capital de la dite société serait augmenté de cent cinquante mille piastres par la conversion de la dette qui grevait l'apport en nature de M. Dandolo et qui est actuellement à la charge de la Société en mille cinq cents actions de cent piastres chacune entièrement libérées qui seraient attribuées en totalité au créancier ; par suite; la dite dette se trouverait éteinte par voie de compensation.

Article 7. — Cet article est remplacé par les dispositions suivantes :

Le capital social est fixé à cent quatre vingt mille piastres et divisé en mille huit cents actions de cent piastres chacune entièrement libérées dont trente mille piastres formant le capital originaire et cent cinquante mille piastres représentant l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration à la date du vingt neuf avril mil neuf trente deux. Sur ces actions, deux cent soixante seize ont été attribuées à monsieur Dandolo en représentation d'apports en nature lors de la constitution de la société, mille cinq cents ont été souscrites par le créancier de la société et libérées entièrement par voie de compensation avec la dette qui grevait l'apport en nature de monsieur Dandolo et qui était alors à la charge de la Société, qui par suite s'est trouvée éteinte. Les vingt quatre actions de numéraire de surplus ont été émises et souscrites.

V — Suivant acte reçu par Me Ackein, notaire à Hanoï, le vingt neuf avril mil neuf cent trente deux, un délégué du conseil d'administration de la Société anonyme l'Avenir du Tonkin a déclaré :

Que les mille cinq cents actions de cent piastres chacune de la Société anonyme l'Avenir du Tonkin, représentant l'augmentation de capital de cent cinquante mille piastres décidée par la délibération ci-dessus énoncée, ont été souscrites par le créancier de la société

Et que ce créancier s'est libéré entièrement de cette somme de cent cinquante mille piastres par voie de compensation avec la dette qui grevait l'apport en nature de monsieur Dandolo et qui était alors à la charge de la société, laquelle s'est trouvée éteinte, auquel acte est annexé un état dûment certifié contenant les nom, prénom qualité et domicile du souscripteur, le nombre d'actions souscrites et le montant du versement.

VI — Par une délibération en date du trente avril mil neuf cent trente deux dont copie a été déposée pour minute à Me Ackein, notaire à Hanoï, par acte du quatre mai mil neuf cent trente deux, l'assemblée générale de tous les actionnaires présents et nouveaux de la société à :

Reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le délégué du conseil d'administration de la dite société aux termes de l'acte reçu par le dit Me Ackein le vingt neuf avril mil neuf cent trente deux.

Et reconnu que les modification dans sa séance du vingt neuf avril mil neuf cent trente deux avait proposées d'apporter aux articles 4 et 7 des statuts sont devenues définitives.

Expéditions. — 1° De la déclaration de souscription et de versement ainsi que des statuts et des états y annexés. 2° de l'acte de dépôt et des deux délibérations des assemblées constitutives y annexés. 3° de la délibération du conseil d'administration décidant l'augmentation de capital. 4° de l'acte de déclaration de souscription et de versement de cette augmentation de capital de l'état y annexé. 5° de l'acte de dépôt et de la délibération de l'assemblée générale du trente avril mil neuf cent trente deux, ont été déposées le 11 mai mil neuf cent trente deux au greffe de Tribunal de Hanoï tenant lien de greffes de tribunal de commerce et de justice de paix en cette ville.

Pour extrait et mention Jean Ackein

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N° matricule Nom et prénom Profession Adresse 166 De Massiac Directeur de « L'Avenir du Tonkin » 114, rue Jules-Ferry, Hanoï

NOS COLLABORATEURS (*L'Avenir du Tonkin*, 17 janvier 1936)

Eugène Claude Armel, qui signa, jadis dans l'« Avenir du Tonkin » des *Chroniques littéraires* — d'une très belle tenue et des articles portant la marque d'une forte érudition, est de retour parmi nous.

Il a bien voulu reprendre sa collaboration au journal, ainsi que l'a fait dernièrement Louis Bonnafont.

Les lecteurs de l'« Avenir du Tonkin » s'en réjouiront tout comme nous. A. T.

A. I.

Haïphong (*L'Avenir du Tonkin*, 18 septembre 1936)

Agence 41 bis, rue Harmand.

L' « Avenir du Tonkin » a ouvert, une agence à Haïphong 41, rue Harmand, dont elle a confié la direction à madame J. Dominici.

Nous prions la Cure, les administrations, les différents services civils et militaires de réserver bon accueil à madame J. Dominici qui, de son côté se fera un plaisir de recevoir à son bureau les personnes qui auraient des renseignements à lui demander.

Pour les abonnements, pour les annonces concernant la place de Haïphong, c'est à madame J. Dominici qu'il conviendra de s'adresser. On trouvera également à l'agence la vente au numéro.

À NOS ABONNÉS

À NOS LECTEURS

(L'Avenir du Tonkin, 13 octobre 1936)

L'« Avenir du Tonkin » a fait depuis plus d'un an de très sérieux efforts pour marcher de pair avec le progrès.

De six pages, parfois huit, il est passé quotidiennement à douze.

Ainsi ont trouvé place de nombreuses rubriques : Nouvelles de la dernière heure — Information par avion — Les livres — Le Magazine — La Mode — La chronique enfantine, tandis que celles existant déjà étaient largement développées.

L'« Avenir du Tonkin » ne s'arrêtera pas à ces premières réalisations qui, maintenant bien au point, permettent de songer à d'autres améliorations.

Le 15 septembre dernier l'agence de Haïphong, fermée depuis la mort du regretté M. Schléret, a été réouverte [sic].

Un jeune homme, M. Céro ¹⁵, appartenant à une famille saïgonnaise hautement estimée, après avoir brillamment terminé ses études à Paris, vient de faire un stage professionnel dans deux salles de rédaction fort importantes.

Il est arrivé hier à Saïgon par l'*Aramis* et après un court arrêt dans cette ville pour entrer en relations avec la Presse de Cochinchine, il montera à Hanoï pour seconder la direction dont la tâche est de plus en plus lourde.

Nos fournisseurs de machines et de matériel font diligence pour livrer sans retard les commandes qui leur ont été passées ; dans quelques mois, du point de vue imprimerie, nous pourrons travailler plus vite et beaucoup mieux.

Dans la tâche que nous entreprenons, qui est une vaste tâche de réorganisation et d'améliorations, nos lecteurs, nos abonnés peuvent nous aider grandement en nous signalant très franchement ce qu'ils désirent. Tous les conseils, toutes les suggestions, toutes les critiques seront accueillis avec reconnaissance.

A. T.

LA RÉORGANISATION COMPLÈTE DE L'« AVENIR DU TONKIN »

APRÈS LA RÉOUVERTURE DE L'AGENCE DE HAÏPHONG, L'ARRIVÉE DE M. JACQUES CÉRO (L'Avenir du Tonkin, 9 novembre 1936, p. 7, col. 2-4)

Nous annoncions, il y a quelques mois, que l' « Avenir du Tonkin » avait décidé sa réorganisation complète — œuvre, certes, de longue haleine mais qui pouvait être entamée aussitôt.

Joignant donc l'action à la parole, notre directeur [Henri de Massiac] descendit à Haïphong pour installer dans cette ville une agence au nº 41 de la rue Harmand.

Il a placé à sa tête madame J. Dominici qui, avec autant d'à-propos que de dévouement, a su rapidement donner à la chronique l'ampleur voulue.

¹⁵ Jacques Céro : fils de Jean Céro (1877-1949), ancien administrateur-directeur général des Comptoirs généraux de l'Indochine. Voir encadré.

C'est une marque de sympathie et d'attachement que, ce faisant, l'« Avenir du Tonkin » renouvelait à la ville si méritante de Haïphong, à sa laborieuse et courageuse population.

De tout temps, en effet, se rendant compte de l'importance du poste, l'« Avenir du Tonkin » eut une agence à Haïphong : Henry Tirard ; Henry de la Sauzaye (tombé au champ d'honneur), puis ce brave et excellent Schléret furent des collaborateurs de premier plan.

Madame Dominici continuera la tradition des aînés.

Et voilà une première réalisation — parmi les nombreuses qui sont inscrites au programme de réorganisation. Une deuxième réalisation est la venue, aux côtés de notre directeur, dont la tâche s'avérait de jour en jour plus lourde depuis le départ de M. Marc Dandolo, il y a neuf ans, d'un collaborateur.

C'est chose faite. Par le S.S. « Gr. Général-Paul-Doumer » sont arrivés, vendredi dernier, M. et M^{me} Jacques Céro, dont nous avons déjà entretenus nos lecteurs, et à qui nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

M. Jacques Céro appartient à une vieille famille cochinchinoise — son père, après avoir été directeur de la maison Jacques et Cie, puis des Comptoirs généraux de l'Indochine, est actuellement co-administrateur avec M. Orsini de la Société des Affréteurs Indochinois.

Notre nouveau collaborateur nous arrive de Paris où il a pu, au cours de stages effectués dans différents quotidiens parisiens, étudier et comparer les différentes techniques de présentation d'un journal.

Il a pu, également, grâce à l'amabilité de M. de Lachevrotière et de M. Darles, se familiariser avec l'atmosphère de la presse indochinoise. Remercions ici en passant les directeurs de la *Dépêche* et de l'*Impartial* de l'excellent accueil qu'ils ont réservé à notre jeune collaborateur.

Enfin, M. J. Céro ne voulut pas entrer dans notre maison sans aller saluer auparavant celui qui préside avec tant d'autorité et d'affection à ses destinées et de qui nous relevons, j'ai cité le R.P. Vircondelet, procureur général de la Société des Missions Etrangères de Paris en Extrême-Orient.

Ainsi épaullé [sic], nous allons donc pouvoir sans tarder donner la plus entière satisfaction aux desiderata qui nous sont parvenus à la suite de la vaste consultation que nous avons ouverte voici tantôt deux mois dans tous les milieux.

De très sages observations nous ont été faites dont il sera tenu compte ; des conseils nous ont été affectueusement prodigués qui seront suivis, des suggestions intéressantes ont été prises en considération et, sous peu , l'« Avenir du Tonkin » apparaîtra tel que chacun le désire.

Matériel et machine viennent au surplus d'être embarqués à Marseille ; c'est dire qu'en janvier, nous pourrons donner au journal une présentation typographique impeccable et le faire sortir de bien meilleure heure.

LE T.R.P. ROBERT, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, EST ARRIVÉ AUJOURD'HUI À HANOÏ

Le R. P. Vircondelet, procureur général de la Société des Missions Etrangères de Paris en Extrême-Orient, l'accompagne (L'Avenir du Tonkin, 26 janvier 1937)

- Le T. R. P. Robert, successeur de S E. Mgr de Guébriant à la rue du Bac, supérieur général de la Société des Missions Etrangères, est arrivé aujourd'hui à midi en auto venant par la route de Thanh-Hoa.
- Le R. P. Vircondelet, procureur général de la Société des Missions Etrangères de Paris en Extrême-Orient, descendu de Hongkong à sa rencontre à Saïgon, l'accompagnait.

Comme nous l'avons dit précédemment, le T. R. P. Robert embarquera sur le « Sphinx » pour se rendre au congrès eucharistique de Manille tandis que le R. P. Vircondelet rejoindra, par le prochain « Paul-Doumer » la procure de Hong-Kong.

Notre maison est heureuse de saluer en la personne du T. R. P. Robert son fondateur, qui n'a cessé, depuis 1904, de lui porter le plus vif intérêt .Mais hélas ! que de vides dans nos rangs : Laumônier, Maliverney, Moreau, H. Sestier, de la Sauzaye (tombé au champ d'honneur), A. Lamblot, et, plus récemment, Schléret.

Que de départs aussi : H. Tirard, de Cathelineau, Dandolo, L. Bonnafont pour ne citer que ceux là.

Reste groupée autour de nous cette vaillante équipe annamite formée il y a trente ans et qui demeure fidèlement attachée à l'« Avenir ». Tous avec nous — notre jeune rédacteur M. J. Céro, notre représentant à Haïphong, madame Dominici, les collaborateur de Hanoï et de l'intérieur — adressent au T. R. P., Robert ainsi qu'au R. P. Vircondelet, si attaché, lui aussi au journal, leurs souhaits respectueux de bienvenue.

Α.	T.			

2 avril 1938 : dernière mention de Jacques Céro comme rédacteur en chef.

À l'Avenir du Tonkin (Chantecler, 29 décembre 1938, p. 8)

Recrutement comme rédacteur du publiciste Ernest Gaignoux (vérifier)

<u>Les bons confrères</u> Une mesure qui vient à son heure (*L'Avenir du Tonkin*, 27 janvier 1940)

Nous lisons sous ce titre dans l'« Écho d'Indochine » du jeudi 25 janvier 1940 l'aimable entrefilet que voici :

« On se rappelle que notre grand confrère l'Avenir du Tonkin, qui est incontestablement, et de loin, le quotidien de langue française le mieux ordonné, le mieux imprimé et le plus intéressant du Tonkin, avait été, sur l'ordre du Front populaire, mis à l'index.

Cette interdiction vient d'être levée fort heureusement par M. Georges Mandel, qu'un tel geste honore grandement, geste dont tous les amis de notre confrère ne manqueront certes pas de se réjouir avec nous. »

Ce n'est pas la première que dans les colonnes de son « Écho d'Indochine », M. Jean Foropon nous décerne des compliments.

Nous l'en remercions amicalement.

nous i en remercions annicalement.

AVIS (*L'Avenir du Tonkin*, 30 avril 1941)

D'entente entre les trois grands quotidiens français, l'« Avenir du Tonkin » et la « Volonté Indochinoise », à Hanoï, le « Courrier d'Haïphong » à Haïphong, et imitant en cela l'exemple des journaux annamites, la suppression de l'édition spéciale du dimanche a été décidée devant la nécessité impérieuse d'avoir à économiser le papier qui se fait rare et dont le prix est, sans cesse, plus élevé.

Cette mesure entrera en vigueur à partir du dimanche 4 mai prochain.

L'« Avenir du Tonkin » H. de MASSIAC. La « Volonté Indochinoise » SAUMONT. Le « Courrier d'Haïphong »

THOUZELLIER.

[L'Avenir du Tonkin a cessé de paraître] (L'Écho annamite, 27 juin 1941)

Une nouvelle nous est parvenue de Hanoï, laquelle n'a pas manqué de surprendre douloureusement les journalistes indochinois : notre confrère l'*Avenir du Tonkin* a cessé de paraître, à cause des difficultés multiples qui assaillent notre corporation depuis près de deux ans, et en tête desquelles il convient de ranger la hausse considérable et la raréfaction du papier.

Dans un article émouvant, son directeur, M. Henri de Massiac, adresse ses adieux à ses lecteurs et annonce son intention de fonder un parti catholique et français, dans le but de soutenir la politique du maréchal Pétain.

Le quotidien disparu était le doyen de la presse locale. Il comptait plus d'un demisiècle d'existence.

Il était aussi l'un des plus riches, ayant ses bureaux et son imprimerie installés dans sa maison à lui : un des plus beaux et des plus vastes immeubles de la rue Jules-Ferry, sur le bord du Petit Lac, en plein quartier commerçant de la capitale tonkinoise. [...]